



REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE DE PARAKOU

FACULTE D'AGRONOMIE

Département d'Economie et Sociologie Rurales (ESR)



**MIGRATIONS RURALES ET FORMES DE
TERRITORIALITES DANS LA COMMUNE DE
TCHAUROU**

(Rapport de recherche)

Michel Aloukou TCHEDE

Stage effectué à Tchaourou, Bénin

Du 01/10/18 au 20/01/19

Au sein de : Mairie, Tchaourou

Dans le cadre du ProPFR

Superviseur : **Dr. Mohamed Nasser BACO**

Co-Superviseur : **Dr. Janvier EGAH**

RESUME

Le déplacement des populations quittant les zones rurales dans le but de s'implanter dans les zones urbaines est un phénomène qui est observé tout le long de l'histoire humaine et se déroule aujourd'hui encore à l'échelle planétaire selon une intensité et des modalités diverses. C'est en voulant comprendre les stratégies d'adaptation des migrants et la configuration spatiale après un phénomène migratoire qu'est ressentie la nécessité d'aborder la question de la récession foncière. Ainsi cette étude vise à analyser la migration et les formes de territorialité dans la commune de TCHAOUROU dans un contexte de récession foncière. Les données relatives aux raisons de migration (push and pull factors), les modes d'accès à la terre et à l'espace ainsi que les formes de contrôle de la terre et de l'espace ont été collectés auprès de différents groupes d'acteurs (autochtones, allochtones, personnes ressources) à travers des entretiens structurés et semi-structurés. Au total, 125 personnes ont été enquêtées à raison de 60 autochtones, 65 allochtones. Les données ont été analysées à partir des tests de Kendall, de Khi2, la statistique descriptive. Les résultats révèlent que la recherche de terre cultivable, la recherche d'activité économique extra agricole et la fuite des conflits familiaux sont les principales raisons spécifiques des migrations vers la commune de TCHAOUROU pour respectivement les Ditamaris, les Peulhs, les Adjias et les Fons. Ces motifs de migrations conditionnent les mécanismes d'installation, le mode d'accès à la terre et à l'espace qui sont fonction de l'appartenance sociolinguistique du migrant. L'emprunt est le mode d'accès à la terre le plus dominant avec la rareté de la ressource terre. Les relations hiérarchiques, les ainsi que le caractère du mode d'accès à la terre induisent une variation du type de contrôle de la terre. Le contrôle de la terre par les migrants bien qu'il soit coutumier, n'est aucunement total à long terme. Les migrants se positionnent, entre le contrôle total, le contrôle partiel et l'absence totale de contrôle pour les terres reçues par emprunt.

Les territoires formés dans la zone d'étude sont les fruits d'un regroupement en fonction des raisons de migration, de l'appartenance sociolinguistique et du mécanisme d'accès à l'espace. L'installation dans les champs des migrants de l'ATACORA, DONGA, la location de chambre par les migrants du COUFFO sont des points de fixation pour le développement des territoires.

Mots clés : Terre, Foncier, Migration, Territorialité, Nord Bénin.

ABSTRACT

The displacement of populations leaving rural areas in order to establish themselves in urban areas is a phenomenon that has been observed throughout human history and is still taking place on a global scale with intensity and modalities variety. It is by trying to understand the migrants' adaptation strategies and the spatial configuration after a migratory phenomenon that we feel the need to address the issue of the land recession. Thus, this study aims to analyze migration and forms of territoriality in the commune of TCHAOUROU in a context of land recession. Data on the reasons for migration (push and pull factors), the modes of access to land and space as well as the forms of control of land and space were collected from different groups of actors (indigenous, non-native, resource persons) through structured and semi-structured interviews. In total, 125 people were surveyed at the rate of 60 Aborigines, 65 immigrants. The data were analyzed from Kendall's tests, Khi2, descriptive statistics. The results reveal that the search for arable land, the search for extra-agricultural economic activities and the avoidance of family conflicts are the main reasons for the migrations towards the commune of TCHAOUROU specific respectively to Ditamaris, Fulas, Adjias and Fons.

These patterns of migration condition the mechanisms of the installation, the mode of access to land and space that depend on the sociolinguistic membership of the migrant. Borrowing is the most dominant mode of access to land with the scarcity of land resources. The hierarchical relationships as well as the character of the land access mode induce a variation in the type of control of the land. The control of land by migrants, although customary, is by no means total in the long run. Migrants surfing between total control, partial control and total lack of control over land received by debt.

The territories formed in the places of investigation are the fruit of a regrouping according to the reasons of migration, the sociolinguistic belonging and the mechanism of access to the space. The installation in the migrant fields of ATACORA, DONGA, renting rooms by COUFFO migrants are fixing points for the development of the territories.

Keywords: Migration, territoriality, North Benin

TABLE DES MATIERES

RESUME	i
ABSTRACT.....	ii
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES ENCADRES	viii
DEFINITION DES SIGLES	ix
REMERCIEMENTS	x
PREMIERE PARTIE :.....	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE, CADRES THEORIQUE, ANALYTIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE.....	1
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	2
1.1 PROBLEMATIQUE	2
1.2 OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE	4
1.2.1 Objectif global.....	4
1.2.2 Objectifs spécifiques	4
1.2.3 Hypothèses de recherche	5
CHAPTITRE 2 : CADRES THEORIQUE ET ANALYTIQUE	6
2.1 CADRE THEORIQUE.....	6
2.1.1 Les Migrations.....	6
2.1.2 La Territorialité	9
2.1.2.2 Concept de territorialité dans le cadre de notre étude.....	12
2.2 CADRE ANALYTIQUE.....	12
CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	14
3.1 RAISON DU CHOIX DE LA ZONE D'ETUDE	14
3.1.1 Raison du choix du département d'étude	14
3.1.2 Raison du choix de la commune d'étude	15
3.1.3 Raison du choix des villages	16
3.2 CHOIX DES UNITES DE RECHERCHE.....	18

3.3	PHASE EXPLORATOIRE	19
3.4	LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE	20
3.5	DONNEES COLLECTEES, TECHNIQUES DE COLLECTE ET OUTILS D'ANALYSE.....	21
	DEUXIEME PARTIE :	23
	RESULTATS	23
	CHAPITRE 4 : RAISONS DE MIGRATION DANS LA COMMUNE DE TCHAOUROU	24
4.1	RAISONS DU DEPART EN MIGRATION (CAUSES DES DEPARTS DE LA COMMUNE D'ORIGINE).....	24
4.1.1	Énumération des critères	24
4.1.2	Hiérarchisation des raisons de migrations.....	27
4.2	FACTEURS ATTRACTIFS DES MIGRANTS (CAUSES DES MIGRATIONS VERS LA COMMUNE DE TCHAOUROU).....	30
4.2.1	Énumération des critères	30
4.2.2	Hiérarchisation des facteurs attractifs des migrants.....	31
4.3	INSTALLATION DES MIGRANTS.....	32
4.4	STRATEGIES D'INTEGRATION SOCIALE	34
	CHAPITRE 5 : MODE D'ACCES A LA TERRE ET A L'ESPACE DES MIGRANTS DE LA COMMUNE DE TCHAOUROU	37
5.1	ACCES A LA TERRE	37
5.1.1	Mécanisme d'accès	37
5.1.2	Groupes sociolinguistiques et intermédiaire d'accès à la terre	39
5.1.3	Mode d'accès à la terre.....	41
5.1.4	Relation mode d'accès à la terre et intermédiaire d'installation	44
5.1.5	Contrat pour accès à la terre	45
5.2	OBSTACLES A L'ACCES A LA TERRE POUR LES POPULATIONS MIGRANTES.....	46
5.3	ACCES A L'ESPACE.....	47
5.3.1	Mode d'accès à l'espace.....	47
5.3.2	Relation entre mode d'accès à l'espace et ethnies	48

5.3.3	Raison de migration et mode d'accès à l'espace.....	50
5.4	MODE D'ACCES ET FORME DE TERRITORIALITE.....	50
CHAPITRE 6 : MODE DE CONTRÔLE DE LA TERRE ET DE L'ESPACE DES MIGRANTS DE LA COMMUNE DE TCHAOUROU.....		53
6.1	CONTROLE DE LA TERRE.....	53
6.1.1	Mode de contrôle de la terre.....	53
6.1.2	Relation mode d'accès à la terre et contrôle de la terre.....	54
6.2	INTERDICTIONS LIEES A L'USAGE DE LA TERRE.....	57
6.3	CONTROLE DE L'ESPACE.....	58
6.3.1	Contrôle de l'espace par les autochtones	58
6.3.2	Contrôle de l'espace par les migrants	58
6.4	PROCESSUS DE PRISE DE DECISION SUR LA TERRE.....	59
6.5	MIGRATION ET CONFLITS FONCIERS	59
6.5.1	Les causes des conflits fonciers	60
6.5.2	Types de conflits selon les acteurs	61
6.6	STRATEGIE DE SECURISATION DE TERRE PAR LES MIGRANTS	62
6.7	DISCUSSION.....	62
CHAPITRE 7 : CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS		64
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		67
ANNEXES		i
Annexe 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR PERSONNES RESSOURCES (AUTOCHTONES, MIGRANTS).....		i
Annexe 2 : QUESTIONNAIRE POUR AUTOCHTONES		ii
Annexe 3 : QUESTIONNAIRE POUR MIGRANTS.....		vi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Densité, solde migratoire et taux d'accroissement des départements du Nord du Bénin.	14
Tableau 2 : Dynamique migratoire de population par milieu de résidence et par commune ...	15
Tableau 3 : Liste des villages d'intervention du ProPFR et échantillon de l'enquête.....	17
Tableau 4 : Critères de choix des villages	18
Tableau 5 : Hiérarchisation des raisons des migrants ditamari.	28
Tableau 6 : Hiérarchisation des raisons de migration des Peulhs	28
Tableau 7 : Hiérarchisation des raisons de migrations des Adjias	29
Tableau 8:Hiérarchisation des raisons des migrations des Fons	29
Tableau 9 : Hiérarchisation des pulls factors	31
Tableau 10 : Test de khi deux.....	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cadre analytique de l'étude	13
Figure 2 : Push facteurs liés aux Ditamaris	26
Figure 3 : Push facteurs liés aux Peulhs	26
Figure 5 : Push facteurs liés aux Adjias	27
Figure 4 : Push facteurs liés aux Fons	27
Figure 6 : Répartition des migrants suivant le premier contact d'installation.....	34
Figure 7 : Mécanisme d'accès selon les générations.....	37
Figure 8 : Mécanisme d'accès à la terre de nouveau migrant	38
Figure 9 : Répartition des migrants par intermédiaire.....	39
Figure 10 : Intermédiaire d'intégration et groupes sociolinguistiques.....	40
Figure 11 : Répartition des migrants selon le mode d'accès à la terre	43
Figure 12 : Mode d'accès à la terre	44
Figure 13 : Répartition du mode d'accès à l'espace en fonction des groupes sociolinguistiques.	49
Figure 14 : Mode d'accès à l'espace en fonction des raisons de migration	50
Figure 15 : Relation entre mode d'accès et contrôle de la terre.....	54
Figure 16 : Décès du migrant de première génération	55

Figure 17 : Décès du migrant et de l'autochtone de première génération..... 56

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Propos d'un autochtone du village de KOKOBE sur l'importance du bon comportement..... 34

Encadré 2 : Parole d'un migrant de KODA sur la facilité d'intégration par la maîtrise de la langue. 35

Encadré 3 : Propos de Mr S.M autochtone propriétaire de terres 46

DEFINITION DES SIGLES

ANOVA	:	Analyse of Variance
CeRPA	:	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CeCPA	:	Centre Communal pour la Promotion Agricole
ESR	:	Economie et Sociologie Rurales
FA	:	Faculté d’Agronomie
INSAE	:	Institut National de la Statistique et d’Analyse Economique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation Paysanne
ProPFR	:	Projet de Promotion d’une Politique Foncière Responsable
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SPSS	:	Statistical Package for Social Science
UP	:	Université de Parakou

REMERCIEMENTS

Je remercie mon Superviseur Dr. Mohamed Nasser BACO et mon Co-Superviseur Dr. Janvier EGAH pour avoir accepté de superviser ce travail, notre joie est immense, car nous avons énormément appris à vos côtés. Vous n'avez ménagé aucun effort pour que ce travail soit ce qu'il est. Votre ouverture de cœur, d'esprit et votre rigueur suscitent en nous admiration et déférence. Recevez en ces mots nos hommages.

Je remercie chaleureusement la GIZ pour avoir financé cette étude à travers le ProPFR, mes remerciements ne pourront jamais égaler l'aide apportée, sans qui cette étude et ce mémoire n'auraient pu être réalisés et je tiens aujourd'hui à vous témoigner toute reconnaissance pour cette générosité avec mes sincères et chaleureux remerciements à l'endroit de M. Jean-Michel BRETTEL et au Dr. Bruno Oheix.

Je remercie le personnel de la Mairie de Tchaourou avec une pensée au Service Domanial et Environnemental.

Je remercie Chamsyatou MAMA GAO, Alvine SASSE et Salomon Ola BALOGOUN dont les échanges et les conseils avisés ont permis de mûrir ma réflexion sur le sujet.

Je remercie également mes amis et camarades AYENA Rodrigue, SINADAUGUI Hariane, BOUKARY Azize, ASSOUMA Nabil pour le soutien sous diverses formes qu'ils m'ont apporté.

Je remercie les Elus des villages pour leur appui et leur hospitalité. Merci à tous les villageois pour leur disponibilité.

Je remercie aussi les personnes qui m'ont accompagné dans la réalisation de ce mémoire. Leurs soutiens et leurs encouragements m'ont permis de réaliser ce travail dans de meilleures conditions.

Je remercie également ma famille et mes amis, qui m'ont toujours soutenu dans la poursuite de mes études et accompagné tout au long de mon parcours.

Je remercie enfin la Faculté d'Agronomie (FA) et l'ensemble de son personnel, notamment les enseignants du Département de l'Economie et Sociologie Rurales (ESR) pour m'avoir assuré ma formation professionnelle.

Tout simplement, merci à tous.

PREMIERE PARTIE :
INTRODUCTION GÉNÉRALE, CADRES THEORIQUE,
ANALYTIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1 PROBLEMATIQUE

Au fil des années, la population béninoise ne cesse d'accroître. Elle est passée de 3 331 210 d'habitants en 1979 à 9 983 884 habitants en 2013. La population dénombrée au troisième recensement de février 2002 étant de 6 769 914 habitants, il ressort sur la période 2002-2013, un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 3,5 %, légèrement supérieur à celui obtenu entre 1992-2002 (3,25 %). De plus le quatrième recensement de 2013 indique une population béninoise de 10 008 749 habitants et un pourcentage d'urbanisation qui passe de 36 à 39 % respectivement pour les années 1992 et 2002. La croissance de la population rurale d'une part, la réponse à la demande urbaine d'autre part ont provoqué une forte extension des emblavures (INSAE, 2013). A l'instar des autres zones côtières du golfe de Guinée, le Bénin est caractérisé par une forte densité de population et une saturation foncière quasi générale. Ce processus va s'accroître et fera de l'Afrique une zone d'urbanisation quasi continue et donc à développement rapide du secteur informel urbain et à forte demande en produits vivriers et combustibles (Snrech, 1994). Le défi de nourrir une population en croissance accélérée pose désormais frontalement la question de disponibilité en terre. En 2030, six (6) pays ouest-africains connaîtront, en suivant le modèle de croissance agricole actuel, un taux d'utilisation théorique des terres compris entre 75 et 100 %, trois autres dépassant les 100 %. Alors que les rivalités foncières locales étaient, dans le passé, atténuées par un contexte de relative abondance des terres, la dynamique de saturation de l'espace va mettre en question la viabilité des exploitations familiales et constituer une menace réelle pour la paix sociale. Les zones traditionnelles de peuplement, les terres de barre, sont désormais saturées ; de forts mouvements de colonisation sont enregistrés dans le centre, et plus généralement dans toute la zone de savane soudano-guinéenne d'Afrique de l'Ouest assez proche des marchés de consommation. Elle engendre déjà une amplification des mouvements migratoires qui soulèvent de graves tensions identitaires. L'enjeu foncier en Afrique de l'Ouest rurale est devenu plus que jamais important, alors que la pression sur les terres augmente. L'état du secteur agricole et la faiblesse des revenus sont les causes d'un exode important vers les villes d'abord, puis dans d'autres pays, et même sur d'autres continents.

Au-delà de tendances lourdes qui se manifestent dans tout le Nord du Bénin (exploitations de plus en plus exiguës, terres de moins en moins fertiles), un rapide survol en milieu rural au nord du Bénin laisse entrevoir des stratégies locales de développement disparates : migrations en

zones rurales moins peuplées, exode vers les zones urbaines, développement d'activités extra et para-agricoles, intensification de l'utilisation des terres, vente massive de terres à des néo ruraux sont autant de phénomènes perceptibles.

Cette poussée démographique et cette utilisation quasi totale de la terre ont donné lieu à l'accroissement des flux migratoires. La majorité de la population s'est ainsi mise à la recherche d'un espace pour des fins économiques, sociales, etc... Les migrations sont devenues des faits de société marquants, conduisant les gens à la mobilité pour s'adapter au changement du monde (Corneloup, 2012). Au sein du pays, plusieurs zones sont perçues comme zone d'accueil d'un grand nombre de migrations d'où l'entrée en jeu des relations autochtones-migrants. La croissance démographique accentue la pression foncière qui entraîne une dégradation du milieu et ainsi une réduction des capacités de production (Malthus, 1798). Alors qu'avant survenait la famine, aujourd'hui les mouvements migratoires et la désertion des espaces ruraux en seraient la conséquence directe. L'apport des migrants dans le développement local des territoires ruraux est désormais significatif, si bien que la migration ne peut être niée ou arrêtée.

Compte tenu des défis d'aménagement, d'environnement et de référentiel que posent ces mobilités, la migration a pour conséquence de relancer sans cesse les processus d'appropriation et d'identification territoriales auxquels chaque communauté, individu ou société sont soumis, car nous sommes tous inexorablement territoriaux (Darbel, 1990 ; Massey, 2005). La territorialité se retrouve au cœur du problème des inégalités et des questions de gestion de la ressource naturelle terre. L'espace de transition entre le centre et le nord du Bénin montre une forte dynamique migratoire. Il s'agit en l'occurrence de la région située entre Djougou, Bassila, Tchaourou et N'dali où les politiques d'installation de l'État et des églises chrétiennes des années 1960-1970 (Kouagou 1996; Akobi 1997 : 31-34 ; Sehouto 1996 : 111), ont déclenché une colonisation agricole impliquant surtout des petits paysans. Ce processus a par endroit abouti à une domination démographique des migrants et à une reconfiguration profonde du paysage ethnique.

Le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) dans l'atteinte de son objectif à savoir l'amélioration de l'accès à la terre pour la population rurale, en particulier les migrants, les femmes et les groupes marginalisés, dans le département du Borgou travaille sur plusieurs champs afin de pouvoir garantir un accès sécurisé juridiquement pour les populations, une gestion efficace des conflits fonciers. La commune de TCHAOUROU connaît une croissance démographique d'environ 5 % par an depuis les années 1970. Elle abrite des

populations de diverses ethnies principalement les Nagots, les Baribas, les Ditamaris, les Adjas, les Fons et les Peulhs.

Même si on ne peut pas comparer la situation au Bénin avec les expulsions des Burkinabés et des Maliens résultant de la politique intérieure xénophobe et à la politisation du foncier à l'échelle nationale en Côte d'Ivoire (Chauveau, 2000), on observe tout de même des tensions autour du foncier suite aux stratégies d'occupation de terre. Autour de tous ces débats le foncier devient alors une thématique importante et demeure au centre des paramètres influencés par la migration.

Le thème *analyse des récessions foncières et migration au Nord Bénin* est abordé autour de plusieurs aspects regroupant la migration, le foncier, la sécurisation foncière et la territorialité dans un contexte où la terre est devenue une ressource qui au fil des années se raréfie. Ainsi les différentes questions qui découlent de cette étude auxquelles nous tenterons de répondre sont les suivantes :

- ✓ Quelles sont les raisons/ causes de la migration au Nord Bénin ?
- ✓ Quelles sont les formes d'accès à la terre et à l'espace des migrants ?
- ✓ Quelles sont les stratégies de contrôle de la terre et de l'espace des migrants du Nord Bénin ?

1.2 OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

1.2.1 Objectif global

Analyser les formes de territorialités en lien avec les questions migratoires au Nord Bénin.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Spécifiquement, l'objectif global se décline en trois (03) objectifs. Il s'agit de :

- Os 1 : Identifier les causes de migration dans la commune de TCHAOUROU
- Os 2 : Recenser les modes d'accès à la terre et à l'espace des migrants dans la commune de TCHAOUROU
- Os 3 : Identifier les modes de contrôle de la terre et de l'espace des migrants dans la commune de TCHAOUROU

1.2.3 Hypothèses de recherche

Dans une bonne conduite de l'étude, trois hypothèses en rapport avec les objectifs ont été formulées :

- ✓ H1 : Au Nord du Bénin, les causes des migrations notées sont dues au manque de terre plutôt qu'à la recherche d'emploi.

- ✓ H2 : Le mode d'accès à la terre et à l'espace dans le milieu d'accueil dépend des contacts établis par le migrant avant son installation.

- ✓ H3 : Le contrôle de la terre et de l'espace est influencé par l'appartenance sociolinguistique des migrants.

CHAPTITRE 2 : CADRES THEORIQUE ET ANALYTIQUE

2.1 CADRE THEORIQUE

Maîtriser le sujet de recherche passe par la maîtrise de chacun des concepts dont la fusion constitue le squelette de l'étude. Ainsi, il a été nécessaire de prendre séparément les différents concepts tels que : la migration paysanne, la territorialité et de faire le bilan des analyses théoriques développées par des auteurs.

2.1.1 Les Migrations

2.1.1.1 Autochtones – Allochtones

Encore qualifiés de minorités immigrées ou nouvelles minorités les allochtones sont constituées de personnes étrangères et d'autres ayant acquis la nationalité du pays d'accueil. Venant du grec "*allochtonen*", les allochtones sont souvent considérés comme des personnes issues d'un déplacement d'un lieu à un autre. Les allochtones étant communément appelés des étrangers, Bonnecase (2001) les considère comme des migrants. Les peuples autochtones ou « *auto-khthôn* » en Grec, signifie celui qui est né sur la terre même, pour désigner les premiers habitants d'un territoire. Ecosoc (1986), quant à lui décrit les autochtones, comme des populations, des communautés pas nécessairement dominantes qui habitaient un territoire donné depuis de longues années antérieures. Dans toutes ces littératures, les autochtones sont considérés comme les premiers occupants.

En prenant en considération la durée d'habitation dans le milieu, nous pouvons alors retenir dans le cadre de l'étude une définition de l'autochtone comme étant un individu ou une communauté résidant dans la commune de TCHAOUROU depuis plusieurs années (n'ayant jamais quitté la commune) et qui est porteuse des coutumes et cultures de ce territoire. En face, l'allochtone est le producteur ou le ménage ayant effectué un déplacement d'une zone pour une destination de TCHAOUROU, régulé par d'autres mœurs ou coutumes.

2.1.1.2 Les théories sur la migration

Selon Medinas-Nicolas (1992), la migration est considérée comme un modèle de mobilité rencontré dans l'espace géographique. Sa définition fait ressortir la notion de localisation et de déplacement. Bouvet et al (1993) quant à eux apportent de nouveaux éléments tels que l'atteinte d'une mission et la périodicité de la migration. Ainsi ils définissent ce concept comme étant le déplacement des individus d'un lieu à un autre dans le but d'atteindre des objectifs ou missions. Ce déplacement s'effectue aussi bien chez les êtres humains, les animaux que chez les végétaux.

Plusieurs auteurs ont élaboré des théories autour de la question de migration. Ces théories peuvent être classées suivant différentes disciplines et chacune d'elle aborde le concept de migration suivant des aspects spécifiques.

Ainsi la question de migration peut être abordée suivant l'œil de la microsociologie basée sur la *théorie économique néoclassique*, qui part de l'individu et le considère comme un acteur rationnel capable de prendre des décisions visant à l'optimisation de son propre bien-être, et celui de la macrosociologie, dite aussi *structuraliste* avec la priorité pour les forces externes (économiques, culturelles, politiques, etc.) qui conditionnent et canalisent les initiatives des individus.

Initiées par Ernst Georg Ravenstein à travers ses analyses sur la migration internationale et la migration interne au Royaume Uni, les théories de la migration du point de vue des courants néoclassiques ont été plus développées par Smith (1776) et Ratzel (1882). Pour ces éminents penseurs, la migration résulte d'un besoin pour un individu d'avoir un environnement favorable, de rejoindre un climat plus attrayant, mais surtout d'atteindre des ambitions économiques. La notion essentielle qui tourne autour du courant économique néoclassique est celle de « l'utilité », qui est l'élément déclencheur d'un mouvement de migration. Ici, l'individu cherche à maximiser l'utilité. Une propriété centrale du modèle néoclassique est qu'il considère la migration comme un facteur d'équilibrage des différences géographiques puisque, les migrants vont se diriger des zones à bas salaires vers les zones à hauts salaires ce qui est à l'origine de la modification de l'offre et la demande de travail.

Les économistes Harris et Todaro (1970) apportent quelques précisions sur l'importance du rapport profil et coûts de déplacement sur le salaire, cela détermine le salaire espéré par le migrant qui est le critère décisionnel d'une migration. Ces idées seront améliorées par Homans (1961) à travers la théorie du choix rationnel dans laquelle les individus sont considérés comme des acteurs qui choisissent entre les alternatives disponibles afin d'effectuer un choix qui suit au mieux leurs intérêts (Haug, 2008). Ainsi la notion de « maximisation » laisse place à celle de « satisfaction ». Les besoins d'un individu ne seront plus maximisés, mais satisfaits (Wolpert, 1965). Le désir de migrer s'atténue lorsque l'acteur aboutit à une destination acceptable sans qu'il n'ait parcouru toutes les options possibles. Wolpert soulèvera ensuite l'existence des facteurs dits facteurs de « stress » qui seraient à l'origine de la migration. De ce fait, le rapport entre l'individu et son lieu de résidence peut générer ou atténuer le niveau de «

stress résidentiel » (la somme des facteurs de tous ordres qui contribuent à une éventuelle insatisfaction) (Deane 1990).

Toutes ces précédentes analyses économiques classiques souffrent de quelques insuffisances à savoir la non-prise en compte des nombreux facteurs non directement lié au salaire, et l'aspect de prise de décision qui se définit en durée et en étape. Ce sont ces aspects qui ont donné naissance à *la théorie du cycle de vie* de Rossi, (1955) ; Leslie et Richardson, (1961). Il en ressort que certains paramètres font office de « push-pull » en matière de migration (Lee 1966). Dans son approche, Lee (1996) stipule que la migration est causée à la fois par des facteurs positifs (*pull factors*) qui proviennent des lieux de destination et par des facteurs négatifs (*push factors*) reliés aux lieux de départ. Un acteur aura une forte propension à migrer si pour atteindre une prochaine étape de sa vie il se trouve dans l'obligation de changer de milieu. Le processus décisionnel devient dès lors une des composantes essentielles dans un schéma de migration à travers la prise de décision conflictuelle (Irving et Mann, 1968).

Dans leur sens global ou général, toutes les théories discutées jusqu'à présent conçoivent la décision de migrer comme un choix individuel et entrant dans une quête de revenu espéré. Ce sont sur ces points que sont revenus Stark, (1991) et Bloom, (1985) à travers *La nouvelle économie de la migration (NEM)* dans la laquelle l'unité d'observation de la migration n'est plus l'individu pris uniquement, mais le ménage en général. À travers cette théorie le lien d'interdépendance mutuel entre l'acteur et sa famille qui induit le partage des risques est soulevé. Pour ce courant d'analyse, la migration part d'un choix collectif (ménage) pour des raisons de problèmes économiques, sociales, etc... De ce fait, la migration peut être vue en termes de stratégie de gestion de risques, car envoyer un membre de la famille en migration peut induire une diversification des risques plutôt qu'une maximisation des rendements économiques (Stark, 1984).

Les courants néo-classiques dans l'explication des causes de la migration combinent l'individu et la maximisation de profit. Ils rapportent le déclenchement des mouvements migratoires à la recherche d'un meilleur salaire, à la satisfaction d'un besoin économique et tout ceci à l'échelle de l'individu pris isolément. Les approches structuralistes n'en sont pas moins différentes, mais elles ne s'arrêtent pas simplement à l'individu et à l'aspect économique. Elles mettent en rapport l'individu associé à son environnement et vont au-delà de l'aspect économique en y incluant les dimensions sociales et culturelles qui sont à l'origine des prises de décision migratoire de l'individu. L'approche structuraliste est ainsi un point d'entrée pour arriver à comprendre les raisons internes et externes qui regroupent l'environnement, les facteurs

d'attractions, les facteurs de répulsions, les facteurs familiaux et psychologiques liés à un individu qui sont à la base de son déplacement.

L'approche structuraliste est beaucoup plus large et couvre plusieurs domaines par contre l'approche néoclassique quant à elle est très pointue et spécifique, car visant juste le domaine économique. La présente étude se positionnera sur cette approche structuraliste afin de dépasser les frontières purement économiques des causes de la migration.

2.1.1.3 La migration selon l'étude.

La vue élargie des différents auteurs sur la question des migrations démontre le caractère complexe caché derrière ce concept. Mais il n'en reste pas moins que l'association de plusieurs points permet de redéfinir cette notion suivant l'étude.

Étant donné qu'elle représente le déplacement d'un lieu à un autre, l'exode rural ou la migration dans notre contexte est le déplacement des individus ou d'un ménage à l'intérieur du pays pour des raisons, économiques, sociales ou culturelles. Ces déplacements seront effectués de toutes les communes vers la commune de TCHAOUROU.

Il sera alors identifié comme migrant toute personne ayant quitté toute autre commune du pays et venue s'installer dans la commune de TCHAOUROU. À cet effet, tout déplacement d'individu ou de ménage d'un village de la commune de TCHAOUROU à un autre village de ladite commune ne serait pas considéré comme migrant. Ces individus ou ménages habitant la commune suite à un déplacement seront considérés comme les allochtones et en face les autochtones sont les individus ou ménage n'ayant jamais quitté la commune et qui sont porteurs des coutumes.

En parlant de migration, le mécanisme de déplacement d'un lieu de départ pour une installation dans une zone d'arrivée ressort. De ce fait, la question d'installation en rapport avec le concept de territoire revêt donc une nécessité de clarification. Il s'agit ensuite de passer à la définition de la notion de territoire qui rentre d'ores et déjà dans la compréhension du sujet d'étude.

2.1.2 La Territorialité

2.1.2.1 Théories sur la territorialité

Dans la compréhension de la notion de territorialité, plusieurs auteurs se sont penchés sur le sujet. Ainsi le concept de territorialité est vu sur plusieurs dimensions à savoir, la dimension culturelle, politique et sociale. Du latin « territorium », radical « terra » qui signifie terre, le territoire est un concept polysémique. Il représente un lieu géographique, habité et partagé et

ayant subi une modification par un travail humain. C'est l'association des ressources matérielles et symboliques qui peuvent structurer les conditions pratiques de l'existence des individus et de l'informer sur sa propre identité. Il désigne un espace approprié par un individu, une communauté sur laquelle peut s'exercer l'autorité d'un État ou d'une collectivité. Cette appropriation peut être juridique, symbolique ou économique. La notion de territorialité est complexe et n'a attiré l'attention des auteurs que tout récemment. Lowenthal (1961), la définit comme : la propriété, la division et l'évaluation de l'espace. Lowenthal emploie le terme territorialité pour exprimer en quoi nos rapports au territoire et leur signification relèvent fondamentalement du regard que nous portons sur le monde et notre environnement. Soja (1971), quant à lui la décrit comme un phénomène comportemental associé à l'organisation de l'espace dans des sphères d'influence ou de territoires clairement délimités. Pour Malberg (1980), on peut schématiser la territorialité par un besoin psychologique de base pour l'identité, la sécurité et la confidentialité.

On retrouvera ensuite la définition de Sack (1986) pour qui la territorialité consiste en une stratégie spatiale consciente et désirée : "to affect, influence or control resources and people, by controlling area". Robert Sack a donné à la territorialité humaine sa définition la plus répandue : une stratégie, une tentative, de la part d'un individu ou d'un groupe, d'exercer une influence ou un contrôle sur des gens, des relations, des actions, des interactions ou un accès, en délimitant et affirmant son pouvoir sur une aire géographique.

La première idée est initiée par les travaux de Lowenthal (1961), dans lesquels il entrevoit un aspect culturel de la territorialité, du fait de son caractère unique, subjectif et non objectif des rapports entre l'homme et le territoire. Autrement dit, parmi les rapports fonciers que nous entretenons au territoire, certains émanent de l'irrépressible besoin d'absolu et de racines que chacun ressent pour être, unique. La territorialité d'un point de vue culturel s'intéresse aux propriétés territorialisantes du sentiment d'appartenance qu'éprouve et décline une personne, une famille ou un clan. C'est un processus constitutionnel et vertical de territorialisation par lequel nous choisissons un lieu pour nous enraciner, duquel tout part et auquel tout revient (Low et Altman, 1992). Le milieu de vie devient ainsi propre à un individu, une communauté ou une famille, en vertu du sens qu'ils lui confèrent par leurs pratiques et symboles vernaculaires et qui en fait un sujet plus qu'un objet grâce auquel se connaître, se conforter, puis s'affirmer, car, construit et reconstruit pour-soi (Sartre, 1976). En conclusion, la conception culturelle de la territorialité explore et fait valoir les modalités et finalités habitantes de notre condition territoriale, c'est-à-dire les pourquoi et comment nous nous identifions à un lieu puisqu'il

immane de la substance d'un individu, d'une famille ou d'un clan, car source et résultante de leurs besoins d'appropriation et d'identification, il est mode premier d'expression de leur unicité (Sack, 1997).

Au-delà de la conception culturelle de Lowenthal et Sartre, une corrélation entre le système politique et l'espace géographique est ressortie dans les travaux de Soja (1971), qui voit en la territorialité une composante fondamentale de l'organisation politique de l'espace qui permet de mieux cerner la complexité des relations être humain et territoire, car elle régule les interactions humaines que cela soit les conflits, les compétitions ou coopérations et contribue également au développement des identités et sentiments d'appartenance des populations. Pour Soja, les questions d'appropriation et d'affirmation dans le but de réguler les désirs sociaux d'un point de vue hiérarchique et organisationnel sont au centre des débats de territorialité. C'est dans ce sillage que Sack (1980) définit le territoire comme étant une portion d'espace délimitée où s'exerce un jeu de pouvoir. Il faut ressortir de cette définition un lien entre la territorialité et les stratégies de contrôle des humains. Cette autre conception de la territorialité met un accent sur les rapports stratégiques de contrôle entretenus, à titre d'ensemble politique, face à un territoire dans le but d'atteindre des objectifs communs qui sont spécifiques au territoire.

Mais les idées ne se seront pas arrêtées à une vision culturelle ou politique de la territorialité. C'est ainsi que nous notons, l'approche sociale de la notion de territorialité ressortie par Raffestin (1983), qui fait appel aux instruments et codes des acteurs ayant laissé des traces dans le territoire. La territorialité est l'ensemble des facteurs mobilisés (codes, langages, etc.) par un groupe afin de s'identifier à un territoire. La conception sociale de la territorialité approfondit les rapports constitutionnels et processuels d'organisation d'une nature non réglementaire ou institutionnelle que nous entretenons, à titre de communauté ou de société, face à un territoire à habiter pour y assumer et accomplir les valeurs, codes et symboles qui lui sont typiques et auxquels nous nous identifions aussi.

Di Meo (1998), quant à lui aborde une approche métissée de la notion de territorialité qui touche aussi bien le social, mais s'ouvre un peu plus vers le culturel. La conception de Di Meo (2005), se distingue, car elle se veut aussi bien innée qu'acquise, car la territorialité relève autant de l'ordre structurel de la conscience pure que de l'ordre culturel de l'espace social.

2.1.2.2 Concept de territorialité dans le cadre de notre étude

Au regard de tous les débats autour de cette notion, il revient difficile et complexe de donner une définition simple et exacte de la territorialité. Mais dans la confrontation de ces idées, il faut noter plusieurs points indispensables dans l'établissement d'une définition dans le cadre de l'étude. Les grandes entités qui ressortent de ce concept sont les questions de matérialité, d'appropriation, de configuration spatiale et d'autoréférence. La notion de territoire représente le rapport entre individus et environnement et elle s'étend sur plusieurs dimensions à prendre en compte. Ainsi pour notre étude nous passerons à la combinaison de trois dimensions.

- ❖ Dimension culturelle : ethnicité
- ❖ Dimension politique : la hiérarchie, les règles
- ❖ Dimension sociale : langue parlée, code propre,

Dans la présente étude, le concept de territorialité sera une association des trois dimensions qui permettent d'affirmer l'identité d'un individu. Les dimensions culturelles et sociales permettront d'étudier les modes d'accès à la terre et à l'espace, tandis que la dimension politique permettra de comprendre les stratégies de contrôle des terres et de l'espace. L'étude ira à la recherche des différents regroupements et diverses formes d'installation des ethnies migrantes, le rôle de la hiérarchie et des règles dans le processus d'installation.

2.2 CADRE ANALYTIQUE

Dans l'étude, il est question d'analyser la migration rurale et les formes de territorialité au nord du Bénin dans un contexte de récession foncière. Pour étudier les questions migratoires, le travail partira de l'analyse des causes de migrations à travers le profil et les raisons de migration qui sont des composantes influencées par les facteurs attractifs liés à la zone d'arrivée des migrants et des facteurs de répulsions liés à la zone de départ. De ce fait, les pulls factors et les push factors détermineront les causes de la migration. En effet, le contrôle de la terre dépend du mode d'accès à la terre et du mode d'intégration du migrant dans le milieu d'accueil. Concernant la territorialité, l'étude se penchera sur les modes d'accès et les formes de contrôle du foncier et de l'espace des migrants. En effet, le mode d'accès à la terre et le mode d'accès à l'espace déterminent les formes de territoire rencontré. Il résulte des liens sociaux et culturels qui lient les migrants aux migrants et les autochtones aux migrants.

Retenons que le profil des migrants agit sur le mode d'accès et les formes de contrôle du foncier et de l'espace. De ce fait, en analysant tous ces aspects, nous pouvons ainsi analyser la migration rurale et les formes de territorialités rencontrées dans la commune de Tchaourou.

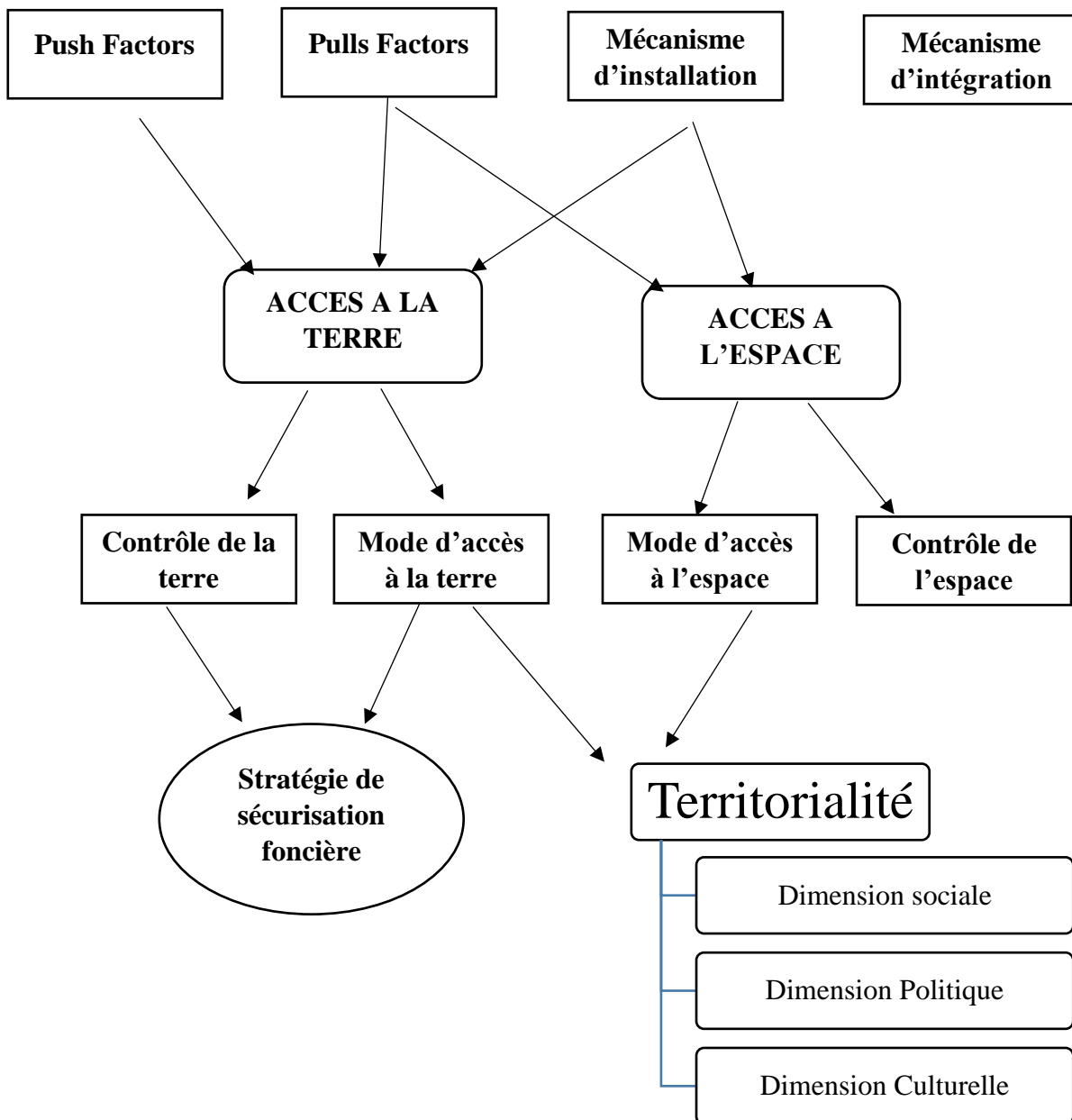


Figure 1: Cadre analytique de l'étude

CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE

Confectionné avec cinq (7) différents titres, ce chapitre comporte plusieurs points à savoir, les raisons du choix de la zone d'étude, des villages d'étude et des unités de recherche. Les données collectées, les méthodes de collecte et les outils d'analyse sont également présentés en fonction des hypothèses dans ce chapitre.

3.1 RAISON DU CHOIX DE LA ZONE D'ETUDE

3.1.1 Raison du choix du département d'étude

L'étude a été menée au nord du Bénin pour plusieurs raisons dont la plus importante est le flux migratoire. En effet dans tous les départements du Bénin, le Nord du Bénin étant le socle de l'agriculture est la région qui indique un accueil important des populations rurales. Au sein de ces départements, le taux d'accroissement de la population, le flux migratoire se sont considérablement accrus durant ces dernières années (voir tableau 1).

Tableau 1 : Densité, solde migratoire et taux d'accroissement des départements du Nord du Bénin.

Département	Densité (hab/km ²)	Emigration	Immigration	Solde	Taux d'accroissement 2002-2013 (en%)
Alibori	33	13013	9893	-3120	4,62
Atacora	38	29746	15900	-13846	3,02
Borgou	46	17942	37636	19694	4,59
Donga	49	29396	14046	-15350	3,95

Source : INSAE, RGPH 4 ; 2013

Le solde migratoire est négatif dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga alors qu'il est positif dans le Borgou. Un fort départ de la population d'un département à un autre explique un solde migratoire négatif. Ainsi les départements de l'Alibori, l'Atacora et de la Donga sont ceux qui subissent un grand flux de départ de leurs populations vers l'extérieur avec un faible taux au niveau du département de l'Alibori comparativement aux deux autres. De la même manière que la négativité suppose un fort départ de la population, c'est ainsi qu'un solde migratoire positif indique un fort accueil des populations étrangères. L'analyse de ce tableau montre que le département du Borgou est la zone recevant le plus de flux migratoires au détriment des autres départements du Nord –Bénin. Le Borgou devient alors par excellence le département d'accueil de migrants dans le Nord du Bénin. Pendant que ce dernier accueille le

plus les migrants ruraux, le département de l'Atacora est celui qui semble subir le plus de départs de ses habitants.

3.1.2 Raison du choix de la commune d'étude

Une phase exploratoire accompagnée d'une documentation a permis de porter le choix sur la commune de TCHAOUROU. Les critères du choix sont entre autres :

- Intervention de la GIZ

La commune de TCHAOUROU fait partie des quatre communes d'intervention de la GIZ sur le plan foncier à travers le projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPRF). Avec pour cibles principales la population rurale du Borgou, les groupes marginalisés (femmes, jeunes, migrants, éleveurs...). À travers le projet, le choix de la commune se repose suivant les critères suivants :

- ✓ L'existence de Plans Fonciers Ruraux dans le milieu
- ✓ Une volonté politique au niveau des communes concernées
- ✓ Des femmes et des groupes marginalisés (p.ex. migrants à la recherche des terres fertiles)
- ✓ Un risque d'accaparement des terres rurales

- Flux migratoire

Tableau 2 : Dynamique migratoire de population par milieu de résidence et par commune

Communes	Emigration	Immigration	Solde
Bembèrèkè	4 311	3 840	-1 428
Kalalé	2 154	1 694	-1 151
N'Dali	3 466	7 863	3 294
Nikki	4 718	5 195	- 910
Parakou	21 540	33 404	7 285
Pèrèrè	1 598	3 695	1 424
Sinendé	1 951	3 325	322
TCHAOUROU	5 822	21 491	12 336

Source : INSAE, RGPH-4, 2013

D'après le tableau on constate que le solde migratoire positif et élevé est celui de la commune de TCHAOUROU. Cela stipule qu'il y a moins de départs de la commune et plus d'arrivées dans la commune. Dans la documentation, BACO (2007) signale que le sens des déplacements

des paysans du Nord-ouest est plus orienté vers la commune de TCHAOUROU que les autres communes à cause de la faible densité de sa population (15 habitants/km²). La commune de TCHAOUROU, commune de transition entre le Nord et le Centre du Bénin, est de nos jours marquée par la plus forte dynamique migratoire avec le taux d'accroissement le plus élevé, environ 7 % (RGPH 4). Du recensement de 2013, on note une dominance des Bariba (25,4 %), des Peulhs (25,5 %) et des Otamari (21,5 %). À ces groupes ethniques sont associés les Yoruba (11,6 %), les Lokpa (10,5 %) et les Fon (2,3 %) (RGPH 4).

3.1.3 Raison du choix des villages

La sélection des villages a été faite suivant un processus qui a mis en contribution, les conseillers de village, quelques personnes ressources de la commune et ceci en présence du personnel du Service des Affaires Domaniales et Environnementales compte tenu de leur maîtrise du milieu. Les critères de choix retenus se résument aux points suivants :

- ✓ Intervention de la GIZ

Le programme ProPFR de la GIZ intervient dans plusieurs villages dans la commune de TCHAOUROU. Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales a mis à la disposition de l'étude la liste de tous les villages d'intervention du ProPFR. Ces villages ne disposant pas de PFR. Le choix des villages d'intervention a d'abord pris comme point d'ancrage les arrondissements d'ALAFIAROU et de KIKA du fait qu'ils représentent les deux arrondissements d'intervention du ProPFR dans la commune.

Tableau 3 : Liste des villages d'intervention du ProPFR et échantillon de l'enquête

ARRONDISSEMENT	VILLAGES	TYPES D'ACTEURS	NOMBRE D'ENQUETES
ALAFIAROU	AGBASSA	Autochtones	10
		Allochtones	10
	OLOUNGBE	Autochtones	10
		Allochtones	10
	KODA	Autochtones	10
		Allochtones	10
KIKA	KIKA	Autochtones	10
		Allochtones	15
	KOKOBE	Autochtones	10
		Allochtones	10
	SUI-GOUROU	Autochtones	10
		Allochtones	10
TOTAL			125

Source : enquête de terrain 2018

Au total, le programme intervient dans six (06) villages dans la commune de TCHAOUROU. Ces villages ont été inclus dans la base des données. Au final 125 acteurs ont été questionnés à savoir 60 autochtones et 65 allochtones.

- ✓ Fort taux d'accueil de migration

Après avoir obtenu la liste complète des villages d'intervention, des entretiens ont été effectués avec les délégués et conseillers de villages afin de ressortir une tendance de migration (immigration, émigration) dans chacun des villages. Cet exercice a été appuyé par les personnes ressources des différents villages.

Les entretiens avec les personnes ressources (responsables d'ONG et projets de développement rural, agents de CeRPA et CeCPA, élus locaux des mairies) pendant la phase exploratoire ont permis de ressortir les villages de AGBASSA, OLOUNGBE, KODA, KIKA, KOKOBE et SUI-GOUROU comme étant les principaux villages d'accueil de migrants dans la commune.

- ✓ Existence des problèmes liés au foncier

Après une identification des villages à fort taux d'accueil de migrants, les personnes ressources et les autorités villageoises ont ressorti l'existence des problèmes fonciers dans les différents villages. En effet, plusieurs conflits sont nés de la gestion du foncier et ces conflits pour parfois sanglantes sont à l'origine de rivalité ethnique ou familiale.

Les caractéristiques des villages retenus dans la commune de TCHAOUROU se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Critères de choix des villages

Villages	Arrondissement	Intervention de la GIZ	Taux d'accueil des migrants	Niveau des Problèmes fonciers
AGBASSA	ALAFIAROU	Oui	Elevé	Elevé
OLOUNGBE	ALAFIAROU	Oui	Elevé	Elevé
KODA	ALAFIAROU	Oui	Elevé	Moyen
KIKA	KIKA	Oui	Elevé	Faible
KOKOBE	KIKA	Oui	Elevé	Moyen
SUI-GOUROU	KIKA	Oui	Elevé	Moyen

Source : Enquête de terrain 2018

3.2 CHOIX DES UNITES DE RECHERCHE

Des unités d'observation à différentes échelles seront prises en compte dans ce travail.

Elles seront constituées de :

- Les autochtones : ce sont des individus ou ménages habitants dans la commune depuis des années et porteurs des mœurs et coutumes. Plusieurs cas de figure peuvent être observés. Il sera toujours considéré comme autochtone un individu ou un ménage ayant quitté la commune pendant une période et revenu après un temps d'habitation hors de la commune.

- Les allochtones : ce sont des individus ou ménages ayant quitté autre commune pour la commune de TCHAOUROU et porteurs d'autres mœurs et coutumes. À cet effet, pour un individu ou un ménage ayant quitté un village de la commune pour un autre, il sera toujours considéré comme autochtone.
- Personnes ressources : ce sont des personnes ayant une connaissance profonde des coutumes et mœurs de la commune et étant dans la commune depuis des années. Ces personnes seront en mesure de retracer l'histoire de la commune et d'éclairer sur les formes de territorialités rencontrées dans le milieu.

Concernant la taille de l'échantillon, la spécificité de l'étude caractérisée des techniques qualitatives a conduit à une méthodologie simple. De ce fait, l'échantillon sera constitué par l'approche boule de neige.

- **L'approche boule de Neige**

L'approche d'échantillonnage « boule de neige » utilisée par **Subedi et al. (2003)** pour étudier la structure des réseaux informels de semences de riz au Nepal puis par **Delaunay et al. (2008)** sur les échanges traditionnels de semences de sorgho, a consisté dans cette étude à agrandir la taille de l'échantillon jusqu'au point où les nouvelles informations s'épuisent. Cette approche permet l'étude des phénomènes complexes dont la population de base est difficilement identifiable jusqu'à l'atteinte d'une saturation d'informations. Les informations collectées avec cette approche concernent surtout les raisons de migration vers les lieux de départ, l'historique des villages d'étude, les informations liées au foncier et à la migration, les raisons expliquant le mécanisme de gestion des terres dans les villages, etc.

3.3 PHASE EXPLORATOIRE

Durant cette phase de l'étude, une prise de contact avec le milieu d'étude et les personnes ressources a été faite. Une rencontre avec le coordonnateur de la GIZ et un échange avec le personnel du programme et les animateurs ont permis d'exposer les objectifs d'étude et d'obtenir en retour les informations relatives aux objectifs du programme et des zones d'intervention du programme. En dehors du personnel de la GIZ, une rencontre avec les autorités communales et les ONG de la commune a été effectuée afin de pouvoir ressortir les villages d'étude à travers les critères de mutations, problèmes fonciers. Avec l'appui du Chargé de programme, animateurs, les personnes ressources et les autorités, des entretiens de groupe

ont été réalisés avec les personnes ressources des villages d'intervention qui étaient en mesure de situer les villages dans l'environnement de la migration. Les résultats de cette démarche ont permis de sélectionner les villages d'enquêtes et d'avoir un groupe d'individus qui a servi de base dans le processus de collecte de données de l'étude.

Cette phase a été l'occasion de tester les guides d'entretien et d'apporter les modifications requises. La documentation reçue de l'équipe du programme, les recherches via le net, et les semi-entretiens avec les autorités administratives agricoles (agents du ATDA /DDAEP, élus locaux, représentants de l'administration publique et chefs de village) ont contribué à mieux cadrer les objectifs de la recherche.

Après l'exploitation des documents, Un guide d'entretien a été confectionné et adressé au titre de pré – test aux :

- autochtones
- allochtones
- autorités locales

En résumé cette phase exploratoire a permis de :

- Avoir les objectifs du programme
- Obtenir les lieux d'intervention du programme
- Avoir des documents sur le programme
- Faire une première descente sur le terrain
- Choisir les villages
- Introduire notre étude au sein des zones d'interventions
- Pré-test du questionnaire
- Recadrer les objectifs, le questionnaire en cas de nécessité

3.4 LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La recherche documentaire est une activité faite tout le long du travail. Elle a constitué un exercice ayant permis de rassembler les connaissances et les débats existants sur les notions de migration, de foncier et de sa sécurisation des terres afin d'agir dans le contexte de l'étude et apporter de nouveaux résultats. La formulation du thème d'étude et sa justification, la synthèse des données sur les différents aspects du thème et les différents concepts à aborder durant l'étude ont constitué l'ossature de cette analyse documentaire. Divers moyens tels que,

l'internet, la bibliothèque de l'Université de Parakou, les centres de documentation de la Maire de TCHAOUROU, le Plan de Développement Communale (PDC) ont permis d'accéder à ces informations afin de pouvoir les traiter.

Les données à collecter, les techniques utilisées pour la collecte et les outils d'analyse, seront effectués en fonction de chaque hypothèse constituant notre recherche.

3.5 DONNEES COLLECTEES, TECHNIQUES DE COLLECTE ET OUTILS D'ANALYSE

1^{ère} Hypothèse : « Au Nord du Bénin, les causes des migrations notées sont dues au manque de terre plutôt qu'à la recherche d'emploi. »

Les données à collecter pour cette hypothèse sont relatives aux profils des migrants (Âge, sexe, situation matrimoniale, activité principale), aux raisons (environnementale, sociale ou économique) de migration, à la superficie de terre disponible chez les autochtones avant l'arrivée des migrants et après l'arrivée des migrants, les raisons du choix des villages d'arrivée des migrants. Ces informations ont permis de lister les causes des migrations.

Pour collecter ces informations, le récit de vie des migrants enquêtés ainsi que l'observation participante, des enquêtes exploratoires et des entretiens informels non structurés, ouverts donnant une large manœuvre aux enquêtés ont été effectués, car ils sont les seuls mieux placés pour avancer leurs raisons de migration dans l'ordre hiérarchique. Enfin, des focus groups ont été exécutés pour retenir les principales raisons de migration.

Le discours d'analyse a été l'outil d'analyse qualitative, avec lequel il a été possible de retranscrire les différents apports verbaux des enquêtés pour hiérarchiser les raisons des migrations. D'un autre côté, le test d'analyse non paramétrique de Kendall a permis d'hiérarchiser les différentes raisons énoncées. L'approche comparative a été utilisée pour comprendre les logiques migratoires entre plusieurs sociétés. Aussi, des exemples ont été pris sur d'autres sociétés afin de parvenir à des descriptions plus précises. L'analyse comparative a également permis de faire des synthèses et de comprendre si les communautés migrantes de Tchaourou sont des entités isolées et différentes à tous les niveaux ou si elles ont des points de ressemblance.

✓ **2^{ème} Hypothèse :** « le mode d'accès à la terre dans le milieu d'accueil dépend des contacts établis par le migrant avant son installation. »

La vérification de cette hypothèse pour l'étude est passée par la détermination du mode d'accès à la terre, le mode d'habitation, les relations existantes entre migrants et autochtones, les formes d'occupation spatiale des migrants, la nature des transactions foncières entre les migrants et les autochtones, les relations sociales tissées autour de l'accès à la terre, les conflits nés de l'accès à la terre. Les grandes questions posées pour l'atteinte de cette hypothèse sont liées aux relations existantes entre autochtones et migrants, les relations entre migrants et migrants. Ainsi, à l'aide d'un questionnaire, d'un guide d'entretien, des échanges avec les enquêtés ont été menés. L'observation participante et plusieurs formes d'interviews ont également servi.

Pour l'analyse, l'analyse de discours est le moyen ayant permis d'énumérer les liens existants entre les migrants et les autochtones et les différents modes d'accès à la terre par les migrants.

3^{ème} Hypothèse : « Le contrôle de la terre et de l'espace est influencé par l'appartenance sociolinguistique des migrants. »

Pour cette hypothèse, il était question, de s'entretenir avec les populations sur les méthodes et moyens utilisées afin de sécuriser leurs terres, et les jeux de pouvoir. Ici les interrogations ayant permis de déterminer ces stratégies sont entre autres la détermination des droits légitimes dans la commune, les normes sociales qui les justifient, la clarté des règles appliquées. Ainsi chacun des enquêtés (autochtones et allochtones) a eu à décrire comment il arrive à contrôler la terre qu'il dispose. Il a été également recensé le type de propriété dont il fait usage sur chacune de ses superficies possédées et ses impressions sur chacun des types de droits. Avec ces interrogations, nous pouvons mettre en avant le lien entre contrôle de terre et de l'espace et les formes de territorialité. Les questions en rapport avec les types de conflits liés au foncier existants dans la zone et les modes de régulation seront ressorties.

Ces données seront obtenues à travers une enquête exploratoire, une enquête de terrain, un entretien semi-structuré avec les différents enquêtés.

L'analyse de ses données se fera à travers des graphes qui indiqueront le taux d'utilisation de chacun des droits de propriété. L'analyse de discours et la statistique descriptive ont permis d'affirmer et infirmer l'hypothèse de cet objectif. La statistique descriptive ressort les moyennes, fréquences des stratégies de contrôle de la terre et de l'espace adoptées dans la commune.

DEUXIEME PARTIE :
RESULTATS

CHAPITRE 4 : RAISONS DE MIGRATION DANS LA COMMUNE DE TCHAOUROU

4.1 RAISONS DU DEPART EN MIGRATION (CAUSES DES DEPARTS DE LA COMMUNE D'ORIGINE)

Plusieurs paramètres conditionnent le déplacement des populations de leurs milieux de vie vers la commune de TCHAOUROU. L'enquête sur le terrain a permis de déceler différentes raisons qui sont : le manque de terre cultivable, la recherche de l'autonomisation, les problèmes familiaux, les conflits fonciers.

4.1.1 Enumération des critères

✓ *Le manque de terre cultivable*

Les informations reçues auprès des enquêtés indiquent que la grande cause des départs est celle liée aux manques de terres cultivables pour les populations provenant de l'ATACORA et de la DONGA. La vague de départ des populations de L'ATACORA et de la DONGA, est le reflet d'un contexte de rareté d'espace cultivable. L'agriculture devient de plus en plus minière et provoque à court et à moyen terme une dégradation quasi irréversible des terres et des écosystèmes (Floquet et Mongbo, 1998). Ce phénomène représente pour 72 % des migrants enquêtés dans la commune de TCHAOUROU provenant de l'ATACORA et de la DONGA la raison importante induisant leur départ de leurs communes d'origine. En général, les informateurs (42 %) ont classé ce facteur comme premier facteur. Se déplacer afin de trouver un espace cultivable, mener des activités agricoles et ainsi vivre de la terre est l'idée cachée derrière la prise de décision de quitter l'espace d'origine. Néanmoins, elle constitue la deuxième raison migratoire pour 27 % des enquêtés, puis troisième et quatrième raisons pour 13 % et 9 % de l'échantillon des migrants.

✓ *Les problèmes fonciers*

La question foncière représente pour le monde rural un dossier brûlant. Comme l'indiquent les informateurs, le transfert de la ressource entre membre de la famille ou avec les personnes étrangères à la famille a induit des questions d'appropriation et de mauvaise gestion. La répartition des terres par le chef de la famille ou des responsables de la famille ne se fait pas forcément au content de tous les membres qui peuvent se retrouver avec une superficie réduite. Ceci donne naissance à des conflits entre populations autour de la ressource. Pour se trouver un espace convenable, et éviter de subir le déchainement familial ou villageois, plusieurs enquêtés

ont décidé de migrer afin d'acquérir dans d'autres localités des espaces de cultures susceptibles de participer à l'atteinte de leurs objectifs. Ce facteur a été classé premier par 25 % des informateurs, puis deuxième, troisième, quatrième et cinquième par respectivement 36 %, 8 %, 20 % et 11 %.

✓ *Recherche d'activité économique*

Le bien-être économique est une mesure du bien-être social qui passe par un questionnaire à savoir « *entre la situation économique actuelle et les différentes situations économiques possibles chacune caractérisée par la façon dont sont répartis les ressources et les revenus, laquelle est la meilleure ?* » (Nathan, 1993). Depuis des années, la difficulté croissante pour les producteurs de survivre avec des exploitations de petite taille encourage la recherche des revenus non agricoles. La diversification des activités rémunératrices est pour les informateurs une issue pour la survie de la famille. C'est dans cette optique que bon nombre de migrants se donnent pour objectifs, la variation d'activité génératrice de revenus en dehors des activités agricoles. Ainsi les déplacements des migrants ont pour générateur la quête d'activité économique. Ce facteur est considéré important par 60 % des enquêtés provenant du Couffo (les Adjas). En effet, les migrants Adja installés dans la commune de TCHAOUROU, loin d'être motivé par la recherche de terre cultivable se déplacent dans l'optique d'installer leurs boutiques, entreprendre des activités économiques vu la saturation de l'espace commercial dans leur commune de départ. Globalement ce facteur est classé premier par 45 % des informateurs, classé deuxième, quatrième et cinquième par respectivement 30 %, 20 % et 5 % des migrants enquêtés.

Comme le souligne Harris et Todaro (1970), la migration des populations est conditionnée par une quête du bien-être relié au salaire espéré. Les populations migrantes recherchent parmi les alternatives disponibles un choix rationnel donc ils se déplacent de leurs communes afin de pouvoir trouver une autre commune dans laquelle ils pourront installer leurs activités économiques.

✓ *La recherche de l'autonomisation*

Le passage à l'âge adulte des jeunes est conditionné par une autonomie financière qui retardée, crée des conditions qu'on appelle « l'allongement de la période de jeunesse » matérialisée par la cohabitation prolongée des jeunes avec leurs parents (Galland, Olivier, 1994). Les jeunes se trouvent alors limités dans leur développement. Pour s'ouvrir d'autres horizons, les jeunes se lancent dans une logique d'aventurier dans le but de se détacher du lien familial. Les

informateurs révèlent que la recherche de l'autonomisation constitue l'une des raisons de leurs migrations et la classe à la troisième position pour 70 % des cas. Cette raison est pointée en première et quatrième position respectivement par 9 % et 20 % des enquêtés.

✓ *Les conflits familiaux*

La famille et le processus de socialisation sont de grandes importances. Les bonnes relations familiales sont des sources de quiétudes et de développement de bon climat social. Ces relations selon certains enquêtés se dégradent et induisent des départs loin de tout conflit. Dans la plupart des cas cités par les migrants de sexe féminin, ce facteur intervient à la première place pour (5 %) des informateurs, tandis qu'il occupe la quatrième et cinquième pour respectivement (67 %) et (27 %) des enquêtés. Ceci est explicable par le fait que les informateurs n'ont pas été très confrontés à ces conflits. Les 5 % ayant classé ce facteur à la première place sont composés de femmes qui ont été victimes pour la plupart de mariage forcé et de traitement rude de leurs époux. Dans une étude similaire, Macek et Mayer (1972) énoncent que 32 % des femmes contre 8 % des hommes émigrent de la Yougoslavie pour des raisons familiales, précisément pour des mésententes familiales.

Les figures ci-dessous catégorisent les facteurs qui engendrent le départ en migration selon les milieux.

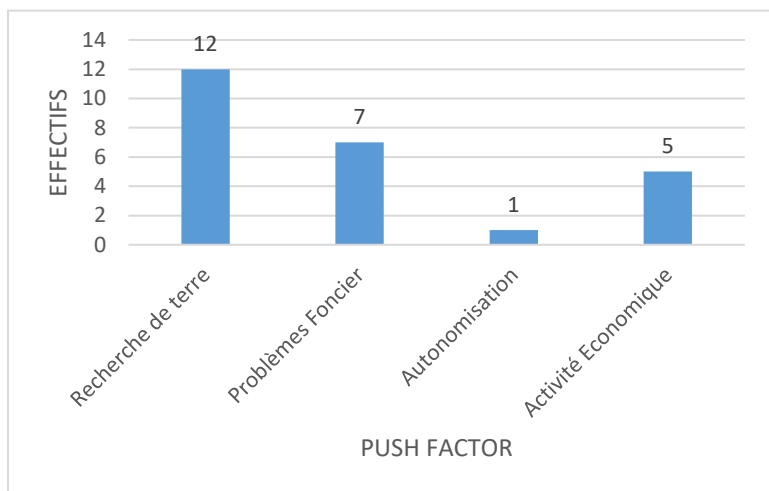


Figure 2 : Push facteurs liés aux Ditamaris

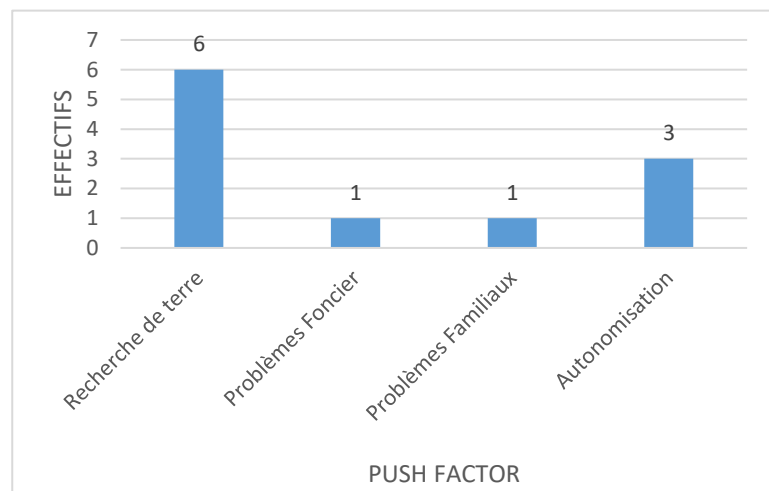


Figure 3 : Push facteurs liés aux Peulhs

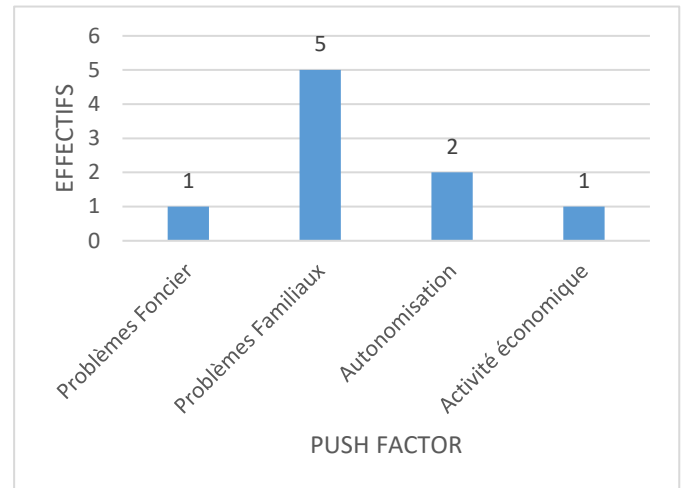
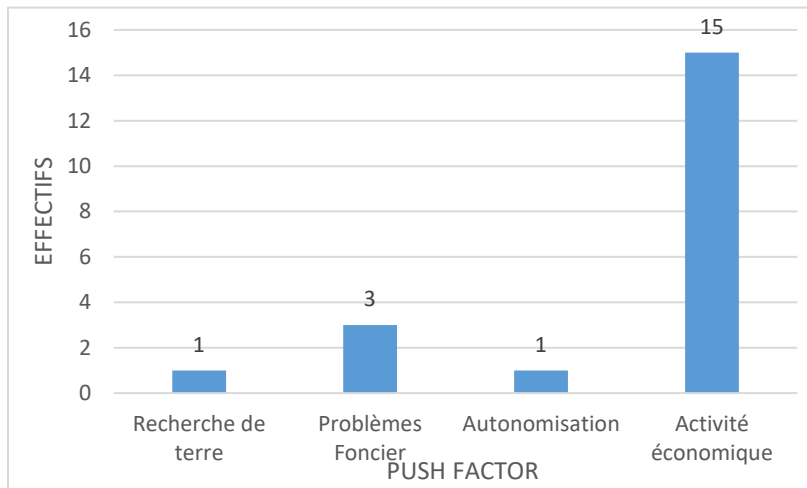


Figure 4 : Push facteurs liés aux Adjas

Figure 5 : Push facteurs liés aux Fons

De l'analyse des quatre graphes il en ressort qu'en ce qui concerne les migrants ditamari et les Peulhs, le premier critère de départ est la recherche de terre à cultiver et de pâturage. Ce cas est relevé par 48 % des enquêtés ditamaris et 55 % des informateurs peuls, contrairement aux Adjas qui priorisent la recherche d'activités économiques (75 % des cas). Pour les migrants Fons, ce sont les problèmes familiaux qui sont la principale cause des migrations. Toutes ces variations sont expliquées par les problèmes fonciers rencontrés dans l'ATACORA-DONGA où les activités minières ont pris le pas sur l'agriculture. Aussi les Peulhs qui représentent le groupe sociolinguistique à fort pouvoir migratoire et dont l'activité principale est l'élevage sont constamment à la recherche de pâturage pour faire paître leur bétail

En dehors de ces principales raisons précitées, d'autres raisons telles que les questions politiques, l'absence des écoles dans le milieu rural, le désir de connaître d'autres régions sont à l'origine du départ des populations.

4.1.2 Hiérarchisation des raisons de migrations

Après interviews les différentes causes de migration recensées sont entre autres : le manque de terre cultivable, la recherche de l'autonomisation, les conflits familiaux, la recherche d'activités économiques. Elles ont été hiérarchisées au niveau ménage par les migrants afin de ressortir la principale cause des mouvements migratoires paysans par groupe sociolinguistique.

Tableau 5 : Hiérarchisation des raisons des migrants ditamari.

Variables	Motivations des migrants				
	Manque de terre cultivable	Problème foncier	Recherche d'activité économique	Recherche d'autonomisation	Conflits familiaux
Rang moyen	3,70	3,20	3,00	2,60	2,50
Rang	1	2	3	4	5
W=0,188; ddl=4; p=0,001					

Source : Enquête de terrain 2018

D'après ce tableau, il ressort que le coefficient de concordance W de Kendall est égal à 0,188. Cette valeur du coefficient de concordance de Kendall est proche de 1, ce qui indique une concordance entre les classements faits par les migrants. La signification du test a donné une valeur p égale à 0,000. Cette signification est inférieure à 0,01. Donc, le test est significatif au seuil de 5 % et il convient de conclure que, le manque des terres cultivables est la principale raison dégagée par les migrants Adja pour justifier leur déplacement.

Tableau 6 : Hiérarchisation des raisons de migration des Peulhs

Variables	Motivations des migrants				
	Manque de terre cultivable	Problème foncier	Recherche d'activité économique	Recherche d'autonomisation	Conflits familiaux
Rang moyen	3,86	2,73	2,50	3,18	2,73
Rang	1	3	5	2	4
W=0,236; ddl=4; p=0,035					

Source : Enquête de terrain 2018

Il ressort du tableau que le coefficient de concordance W de Kendall est égal à 0,236. Cette valeur du coefficient de concordance de Kendall est proche de 1, ce qui indique une concordance entre les classements faits par les migrants. La signification du test a donné une valeur p égale à 0,035. Cette signification est inférieure à 0,05. Donc, le test est significatif au seuil de 5 % et il convient de conclure que, pour les migrants peuls la raison principale de migration est la recherche de terre, mais dans l'optique de faire paître leurs bétails.

Tableau 7 : Hiérarchisation des raisons de migrations des Adjas

Variables	Motivations des migrants				
	Manque de terre cultivable	Problème foncier	Recherche d'activité économique	Recherche d'autonomisation	Conflits familiaux
Rang moyen	2,63	2,88	4,38	2,63	2,50
Rang	3	2	1	4	5
W=0, 488; ddl=4; p=0,000					

Source : Enquête de terrain 2018

D'après ce tableau, il ressort que le coefficient de concordance W de Kendall est égal à 0,488. Cette valeur du coefficient de concordance de Kendall est proche de 1, ce qui indique une concordance entre les classements faits par les migrants. La signification du test a donné une valeur p égale à 0,000. Cette signification est inférieure à 0,01. Donc, le test est significatif au seuil de 5 % et on pourrait ainsi conclure que la raison de migration principale des migrants Adjas est la recherche d'activité économique extra agricole.

Tableau 8:Hiérarchisation des raisons des migrations des Fons

Variables	Motivations des migrants				
	Manque de terre cultivable	Problème foncier	Recherche d'activité économique	Recherche d'autonomisation	Conflits familiaux
Rang moyen	2,78	2,50	2,78	3,06	3,89
Rang	3	5	4	2	1
W=0, 228; ddl=4; p=0,048					

Source : Enquête de terrain 2018

D'après ce tableau, il ressort que le coefficient de concordance W de Kendall est égal à 0,228. Cette valeur du coefficient de concordance de Kendall est proche de 1, ce qui indique une concordance entre les classements faits par les migrants. La signification du test a donné une valeur p égale à 0,048. Cette signification est inférieure à 0,05. Donc, le test est significatif au seuil de 5 %. De ce test on pourra ainsi dire que la raison principale de migration des Fons est l'évitement des conflits familiaux.

4.2 FACTEURS ATTRACTIFS DES MIGRANTS (CAUSES DES MIGRATIONS VERS LA COMMUNE DE TCHAOUROU)

4.2.1 Enumération des critères

Les principaux facteurs qui attirent les migrants vers la commune de TCHAOUROU sont entre autres :

✓ *L'existence d'un grand espace cultivable*

Le déplacement des migrants dans la commune de TCHAOUROU est nourri par la volonté d'avoir un espace de culture. En effet, la baisse de la fertilité et la rareté des terres dans les autres départements notamment dans les départements du sud du Bénin et d'autres départements voisins tels que la DONGA et L'ATACORA induisent une délocalisation des populations de ces départements vers la commune de TCHAOUROU. Cette dernière étant une commune disposant d'un grand espace de culture (la plus vaste commune) s'attire tous acteurs du monde rural. Ces flux migratoires sont observés avec pour cause principale la recherche de terres cultivables. Relevé par 75 % des acteurs interrogés, ce facteur ressort comme étant le premier critère ayant conduit au choix de la commune de TCHAOUROU. Il est classé deuxième et troisième pour respectivement 20 % et 4 % des personnes enquêtées.

✓ *L'esprit d'accueil dans la commune de TCHAOUROU*

L'installation et l'adaptation au nouveau cadre de vie sont importantes dans le processus de migration. Ainsi les migrants recherchent au cours de leurs déplacements une zone favorable où l'accueil des autochtones serait facile, c'est ainsi que 65 % des informateurs considèrent la commune de TCHAOUROU comme une terre d'asile. Ceci peut être expliqué par le fort taux d'immigration dans la commune. Ce facteur est classé premier facteur du choix de la commune par 5 % des enquêtés, deuxième par 20 % puis troisième par 65 % des informateurs.

✓ *Les facteurs de nature espérantielle*

Selon les personnes rencontrées sur le terrain, certains effectuent le déplacement vers TCHAOUROU afin de pouvoir créer, ou de faire prospérer leurs activités économiques. Pour eux, le secteur agricole ne parvenait plus à générer assez de revenus susceptibles d'entretenir leur famille et de ce fait, la nécessité d'associer diverses formes de revenu se fait ressentir. Le déplacement des producteurs est dû à des différences géographiques en termes d'opportunités d'affaires (Lewis, 1954 ; Harris et Todaro, 1970). La décision de migrer est basée sur la recherche d'un surplus de revenus. Les migrants adoptent ainsi des stratégies d'«

homoeconomicus» dans la fourniture de la main-d'œuvre salariale et dans l'exercice d'activités génératrices de revenus dans un délai précis.

En raison du faible taux de commerçant dans les zones d'étude, TCHAOUROU est selon eux, une ville potentiellement pourvoyeuse de clientèles. Cette commune offre un bon cadre de vie qui se caractérise par un climat social attrayant et une tolérance des habitants. À cela s'ajoute, le développement progressif de la commune qui devient prometteur d'un avenir meilleur pour plusieurs migrants et leurs familles. Enfin certains migrants trouvent en cette commune, un cadre idéal pour éviter la pression familiale. Le fait de subir à chaque fois les sollicitations d'ordre économique, social des parents de la grande famille constitue une véritable pression qui pèse sur le dos de certains migrants. Cette solution leur permet d'économiser plus leurs revenus en vue de la réalisation de leurs projets.

En dehors des facteurs sus –cités, d'autres facteurs tels que la découverte de la commune de TCHAOUROU, les affectations (pour les enseignants) sont à l'origine du choix de la commune comme zone d'installation.

4.2.2 Hiérarchisation des facteurs attractifs des migrants

Les échanges avec les enquêtés ont permis de ressortir trois grands facteurs ayant motivé le choix de la commune de TCHAOUROU comme commune d'accueil. On peut énumérer, l'existence d'un grand espace de culture, les facteurs espérantiels, l'esprit d'accueil dans la commune. La hiérarchisation permettra de déterminer le facteur qui tient le plus aux yeux des informateurs.

Tableau 9 : Hiérarchisation des pulls factors

Variables	Motivations des migrants		
	Existence de grand espace cultivable	L'esprit d'accueil dans la commune	Facteurs de nature espérantielle
Rang moyen	2,62	1,58	1,80
Rang	1	3	2
W=0, 403; ddl=6; p=0,000			

Source : Enquête de terrain, 2018

Le test de concordance de Kendall montre une concordance avec le classement effectué par les migrants (tableau 9). La première raison est l'existence de grand espace cultivable. La deuxième

raison est le facteur espérantiel lié aux activités extra agricoles, la troisième est l'accueil chaleureux de la population de TCHAOUROU.

De tout ce qui précède, l'hypothèse de départ qui stipulait que la cause principale des migrations est le manque de terre cultivable dans les zones de départ est vérifiée au seuil de 5 %.

4.3 INSTALLATION DES MIGRANTS

L'observation géospatiale de la commune de TCHAOUROU indique des formes de regroupement qui ont pour point d'ancrage, l'ethnie, la langue parlée, la culture, les mœurs. Ainsi à travers la configuration des migrants des zones enquêtées, le constat est fait sur la densité des populations venues de l'ATACORA, DONGA dans les villages de KIKA, KOKOBE contrairement aux villages de KODA, AGBASSA, OLOUNGBE, qui regorgent une forte population de migrants provenant du COUFFO. Les Peulhs connus pour leurs forts pouvoirs migratoires se retrouvent dans tous les villages. Ainsi à l'arrivée d'un nouveau migrant dans l'un des villages, l'installation est sélective et répond à des logiques tels que ; le désir de s'installer auprès de « Frères », l'objectif de la migration, le tutorat. Le nouveau migrant n'est aujourd'hui pas obligé de se présenter forcément devant le chef de terre pour s'installer. En réalité, celui-ci peut se faire représenter par des instances de médiation telles que les fondateurs des hameaux ou les leaders allochtones disposant d'autres sources de légitimité. Ils sont autorisés à régler l'admission des nouveaux migrants ainsi que l'attribution individuelle de terrains cultivables dans la zone délimitée par la communauté hôte.

L'installation des nouveaux varie selon le premier contact effectué par ces derniers. Ainsi, on peut avoir divers premiers contacts schématisés de la manière suivante :

1^{er} Cas : Premier contact migrant – Tuteur (Connaissances, amis, familles).

La première forme d'installation relevée par les informations est celle mettant en avant la relation entre le migrant et son tuteur. Pour ce cas, le migrant avant l'arrivée dans la commune dispose déjà d'un tuteur connu par des rapports familiaux ou amicaux. Le tuteur organise l'accès à la terre du migrant, généralement à travers l'emprunt à durée indéterminée d'une terre d'un autochtone; il donne surtout les obligations sociales du migrant dont le respect conditionne la consolidation de l'accès à la terre. C'est ce tuteur qui se charge de voir les conseillers du Roi ou directement le Roi afin d'annoncer l'introduction d'un migrant dans le village. Ce processus est selon les informateurs le plus abordable, car empêchant les dépenses et les problèmes d'identification des semblables dans la commune. Ce sont les membres de la famille ou amis

qui sont pour raison d'ancienneté dans le village en mesure d'introduire les nouveaux migrants dans la sphère sociale.

2^{ème} Cas : Premier contact migrant – Roi

Certains migrants à leurs arrivées se dirigent directement auprès du Roi du village. Ces cas sont observés pour des individus n'ayant aucune relation avec les habitants du village, n'ayant aucune famille, amis dans les villages. Ils se dirigent directement auprès des Rois et leurs exposent leurs désirs.

3^{ème} Cas : Premier contact migrant – association

Un cas moins relevé par les informateurs, du fait que bon nombre de migrants ignorent l'existence ou non de ces bureaux. Les bureaux d'association sont des points de liaison entre les étrangers (migrants) et leur nouvel environnement. Les bureaux sont formés en fonction des ethnies. Chaque bureau est structuré avec les postes et des attributions bien définies. L'association se retrouve périodiquement avec une variation d'une fois le mois ou trois fois par année.

4^{ème} Cas : Premier contact migrant – personnes étrangères

Pour ce cas de figure, les migrants intègrent la commune sans aucune référence préalable. Ils migrent en se nourrissant d'un espoir de trouver une âme charitable qui serait en mesure de leur accorder une assistance et jouer le rôle de tuteur. Ce mécanisme est appliqué en majeure partie par des migrants désirant vendre leurs forces de travail comme actif agricole. À cet effet, à leur arrivée dans la commune leurs premières cibles sont entre autres : les vieux autochtones, les propriétaires de champs, l'entourage du roi. À l'opposé des mécanismes précités dans lesquels les migrants effectuent toutes approches en plein cœur des villages, les migrants qui décident s'installer en passant par des personnes étrangères se promènent de champs en champs.

Le graphe ci-dessous indique le taux d'application des différents cas dans le mécanisme d'installation.

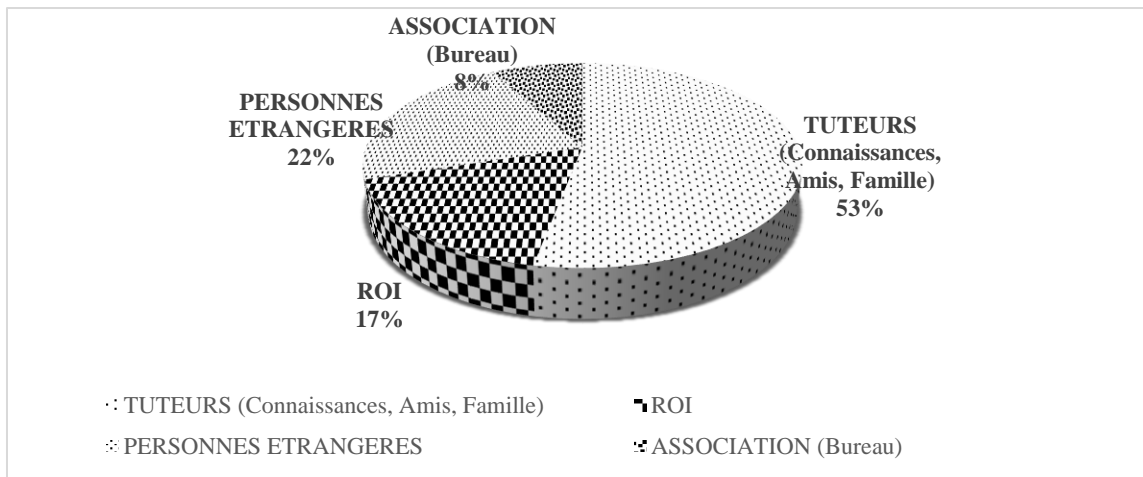


Figure 6 : Répartition des migrants suivant le premier contact d'installation

L'analyse du graphe permet de ressortir que la plupart des enquêtés ont préféré adopter une approche d'installation basée sur le tutorat des connaissances, amis et familles (53 %), ensuite vient l'approche mettant en relation les migrants et les personnes étrangères (22 %). L'Association et l'approche du Roi ont été effectuées respectivement par 8 % et 17 % des enquêtés.

4.4 STRATEGIES D'INTEGRATION SOCIALE

Après l'installation dans la commune, suit le processus d'intégration qui constitue un défi majeur pour les migrants. La migration se conclut logiquement par une intégration dans la société d'accueil qui couronne la dynamique. Plusieurs stratégies sont ressorties par les informateurs au nombre desquels on peut énumérer :

✓ Adoption de comportement exemplaire

Le comportement est le premier critère que suivent les autochtones à l'arrivée des étrangers. Ainsi pour une bonne intégration sociale l'humilité, la bonne moralité, l'amour pour le travail, le respect des coutumes et mœurs locales sont à mettre de l'avant par les nouveaux migrants. Cette stratégie a été classée en première position par 30 % des intervenants, en deuxième position chez 34 % et 10 % des enquêtés la mettent en troisième position.

Encadré 1 : Propos d'un autochtone du village de KOKOBE sur l'importance du bon comportement

« J'accueille les gens chez moi, lorsqu'ils sont sympas, lorsque j'en ai envie, lorsque je peux, lorsqu'ils ne sèment pas des dégâts, car ils seront sur ma responsabilité »

Source : Propos recueillis, le 10/12/2018, Kokobe, TCHAOUROU

- Mariage avec fils ou filles du milieu

Comme autre alternative d'intégration dans le milieu d'accueil, l'affiliation ou tissage de liens conjugaux migrants - autochtones. Pratiques existantes il y a plusieurs années, le mariage des allochtones aux fils ou filles autochtones est un moyen de gagner en estime auprès des autochtones. Elle est classée deuxième stratégie aux yeux de 17 % de la population questionnée, 5 % l'ont classée en première proposition, 34 % en troisième position et 43 % en quatrième position. Ceci peut être expliqué par le fait qu'il est difficile pour un migrant de se créer des liens de mariage avec les fils et filles de la commune les premiers instants de son arrivée dans la commune. Parmi les 5 % ayant classés cette stratégie en premier, retenons que plus de la moitié se sont déjà affiliés avec les autochtones du milieu avant de venir s'installer dans TCHAOUROU.

✓ Maîtrise de la langue du milieu

Egalement pas moins importante, la maîtrise de la langue du milieu est un véritable atout pour une insertion sociale réussie. Arriver à s'exprimer correctement dans la langue locale permet de mieux échanger avec les autochtones qui seront plus favorables et mieux abordables.

Encadré 2 : Parole d'un migrant de KODA sur la facilité d'intégration par la maîtrise de la langue.

Je suis Mina, mon père est Mina, mon grand-père est Mina, côté maternel tout le monde est Fon, mais j'ai grandi avec des amis Nagots qui se sont installés chez nous à Sè. Ce qui m'a permis de comprendre le Nagot. Depuis mon arrivée ici, je ne fais que parler Nagot cela a fait que dès le départ tous ici m'appellent frère, car croyant que je suis un Nagot.....

Source : Propos recueillis, le 06/12/2018, Koda, TCHAOUROU

✓ **Habiter auprès d'un autochtone**

Pour intégrer un nouvel environnement, se rapprocher des anciens ou des natifs est un moyen facile. Les informateurs soulignent que la communauté de TCHAOUROU étant disposée à cohabiter avec les étrangers rend la tâche plus facile pour une intégration lorsqu'elle est côtoyée. Ainsi certains enquêtés préfèrent être en étroite collaboration avec les autochtones plutôt que de s'installer auprès de ses pairs. Comme le souligne Mr X à travers ses propos « *A mon arrivée dans le village, j'avais la possibilité d'aller rejoindre mes frères de l'ATACORA qui sont à l'EST du village. Mais j'ai préféré m'installer en plein cœur du village, car je pensais à comment mieux m'associer aux Baribas.* » (Migrant Ditamari, 06/12/2018).

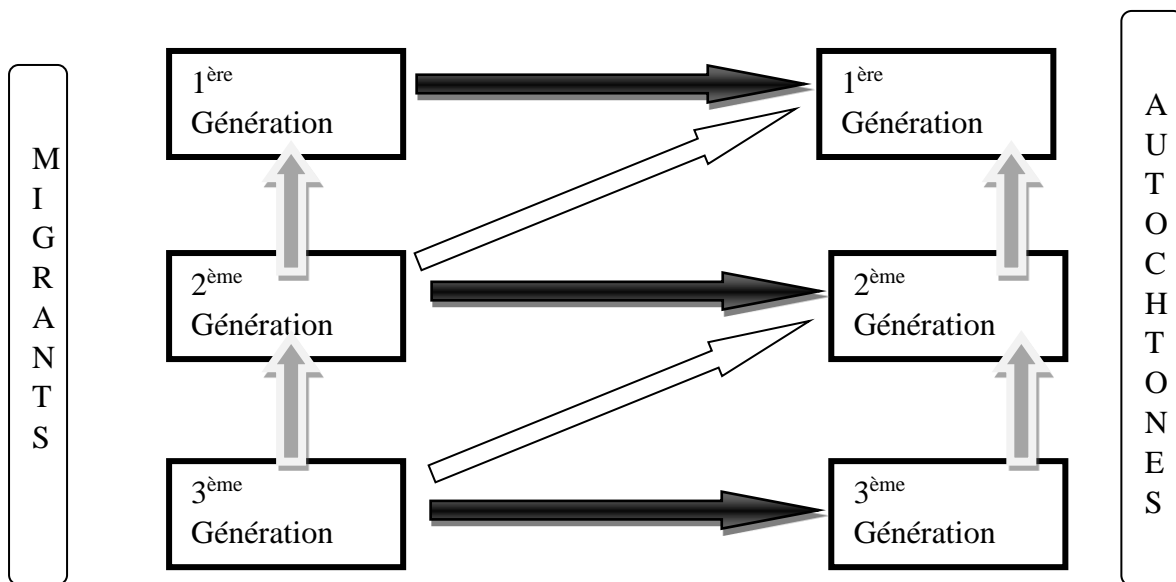
CHAPITRE 5 : MODE D'ACCES A LA TERRE ET A L'ESPACE DES MIGRANTS DE LA COMMUNE DE TCHAOUROU

5.1 ACCES A LA TERRE

La notion « terre » est restrictive, car elle se limite à un élément du substrat abiotique en l'occurrence l'aspect sol tandis que « le foncier, c'est à la fois la terre et les ressources naturelles qui en découlent. C'est également l'ensemble des relations entre les individus ou les groupes pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources » (BARA KHALIL, 1995).

5.1.1 Mécanisme d'accès

Le mécanisme d'accès à la terre étroitement lié au mécanisme d'installation des migrants dans la commune se schématise comme suit :



Légende :

- ➡ : Accès entre individus de différentes générations de même groupe d'acteurs
- ➡ : Accès entre individus de différentes générations de différents groupes d'acteurs
- ➡ : Accès entre individus de même génération de différents groupes d'acteurs

Figure 7 : Mécanisme d'accès selon les générations.

De la figure 7, il ressort que le mode d'accès à la terre est fonction du statut migratoire. En effet, des transactions foncières sont possibles entre les populations d'une même génération ou entre les individus de deux générations différentes. Pour les migrants de première génération, le mécanisme d'accès à la terre passe par les relations amicales. Ainsi l'accès à la terre est possible

auprès des autochtones de première génération. En ce qui concerne les migrants de deuxième génération, l'accès à la terre est possible auprès des devanciers de 1^{ère} génération et auprès des autochtones de première et deuxième génération. Le même scénario est observé pour les générations futures.

D'autres mécanismes d'accès à la terre sont observés lorsqu'il s'agit des nouveaux migrants. Ainsi la figure ci-dessous décrit le mécanisme d'obtention de terre par les nouveaux migrants suivant les probables intermédiaires.

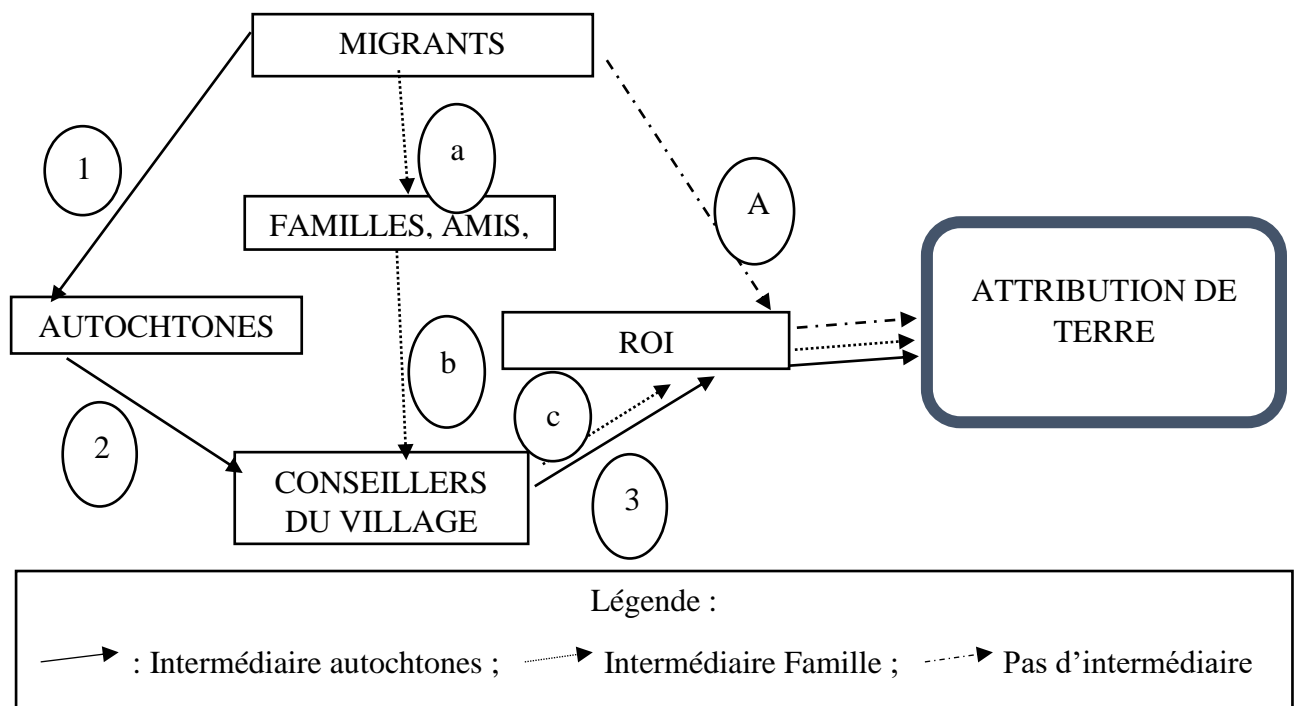


Figure 8 : Mécanisme d'accès à la terre de nouveau migrant

L'analyse de la figure montre que l'accès à la terre peut suivre plusieurs mécanismes en fonction des différents intermédiaires d'installation du migrant dans le village. Aussi on remarque que tout accès à la terre passe par la validation du Roi. Au niveau du premier et deuxième circuit, on observe des intermédiaires qui apparaissent comme facilitateurs et servent de point de liaison entre le nouveau migrant et le Roi. Parmi ces intermédiaires on retrouve, la famille, les amis, les bureaux d'association, les autochtones.

La figure ci-dessous montre la répartition des migrants enquêtés en fonction du type de mécanisme adopté.

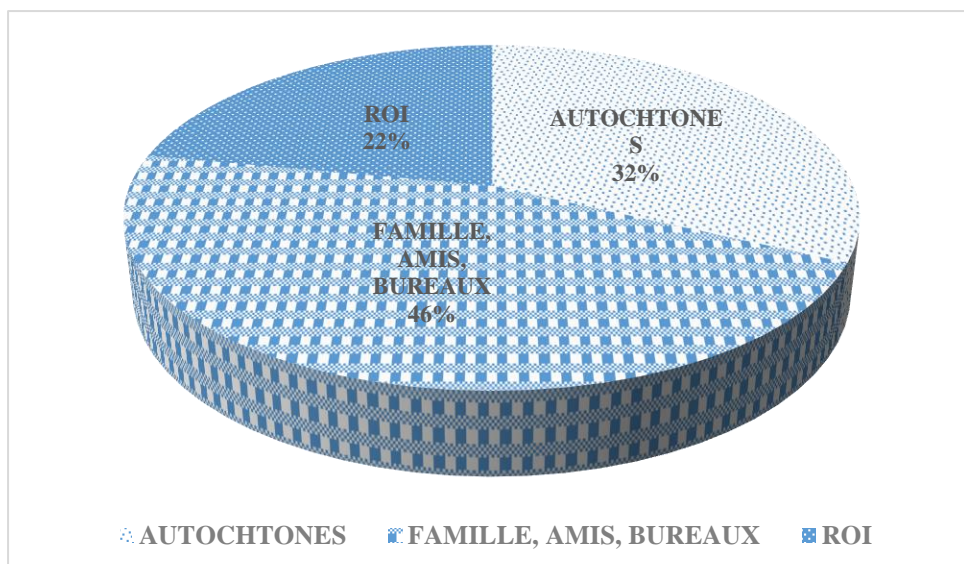


Figure 9 : Répartition des migrants par intermédiaire

L'analyse de la figure démontre qu'une forte proportion (46 %) des migrants enquêtés a utilisé la famille, ami, connaissances comme intermédiaire pour accéder à la terre. Les autochtones et le Roi ont servi d'intermédiaire pour respectivement 32 % et 22 % des enquêtés. Cela s'explique par le fait que les migrants ont une facilité à accéder à la terre en passant par la personne la plus proche qu'ils connaissent dans le milieu. On remarque dès lors une similitude entre mécanisme d'installation et mécanisme d'accès à la terre. En effet, la petite variation des proportions réside dans le fait qu'une proportion (7 %) des migrants enquêtés n'a pas utilisé les liens familiaux ou amicaux pour accéder à la terre bien qu'ils se sont installés par le biais de la famille et des amis. Ces migrants sont généralement des individus ayant une forte capacité à tisser des liens avec les populations autochtones ou des migrants dont la famille ne dispose plus d'espace de culture ce qui les envoie à la recherche de terre auprès des personnes étrangères.

5.1.2 Groupes sociolinguistiques et intermédiaire d'accès à la terre

Le profil migratoire de la commune de TCHAOUROU étant varié, l'adoption de mécanisme d'accès à la terre est fonction du groupe sociolinguistique.

Le graphe ci-dessous représente la relation entre le mécanisme d'accès à la terre et les groupes sociolinguistiques.

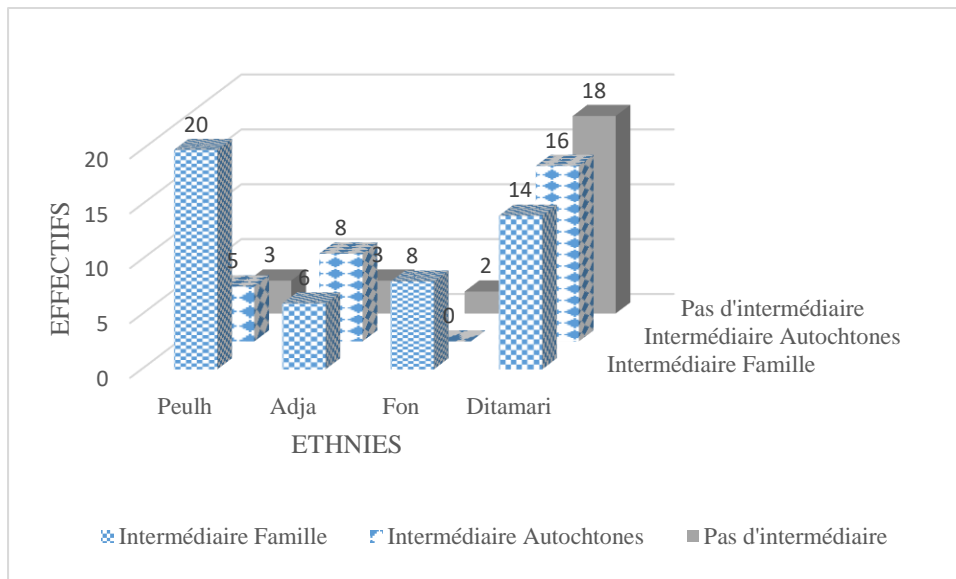


Figure 10 : Intermédiaire d'intégration et groupes sociolinguistiques

De l'analyse du graphe il en ressort que les peulhs utilisent plus les liens familiaux, amicaux pour accéder à la terre. Ce choix est favorisé par le fait que la population peulh étant un grand peuple nomade dispose de grande superficie dans les villages par le biais des migrants de première génération. Ainsi leur premier choix d'accès à la terre est la demande de terre auprès des siens.

Les Ditamaris quant à eux sont presque équitablement répartis entre le choix des intermédiaires. Cela s'explique par le fait que les populations ditamaris à la recherche de la terre sont prêtes à s'associer à n'importe quel acteur de la zone d'accueil susceptible de leur trouver une portion de terre. Mais le plus dominant est l'approche directe du Roi.

Pour les adjas, voir directement le roi est une option rarement utilisée. Ils préfèrent l'intermédiaire de la famille ou des autochtones du milieu. Ceci est dû à leurs raisons de migration. En effet ayant quitté leurs milieux pour la recherche d'activités économiques ou l'installation de leurs boutiques, les migrants adjas utilisent comme intermédiaire d'intégration les amis, connaissances, ou les autochtones, mais rarement le roi. Ce qui induit l'utilisation du mécanisme mettant en jeu les acteurs de leur premier contact à l'arrivée dans le milieu.

Les fons privilégient les rapports avec la famille, les amis et les connaissances en matière d'accès à la terre.

5.1.3 Mode d'accès à la terre

L'accès à la terre a évolué au fil des années et s'est complexifié dans les zones d'enquêtes. En effet, dans les années antérieures l'accès à la terre était facilité par l'abondance des terres. Pour chaque migrant désirant s'installer (avoir de la terre pour cultiver), une large superficie lui est montrée avec un choix de cultiver la quantité d'hectares voulus. Comme le souligne Mr T vieux sage propriétaire de terre et tuteur de migrant « *...avant, quand un étranger vient et veut cultiver, je le conduis sur mes champs et lui montre les endroits que je n'ai pas encore cultivés. Libre à lui de cultiver la superficie voulue.* » Il n'existait pas de superficie limite à octroyer aux étrangers. De plus, pour un étranger ayant effectué des années auprès d'un tuteur (supérieur à 15 ans en moyenne) et ayant été jugé de bonne moralité le tuteur peut céder une portion de terre par don au migrant. Dans d'autres villages comme KIKA, KOKOBE, auparavant avec 5 ans d'utilisation et d'installation dans la parcelle de champ, le propriétaire pouvait déjà donner une portion au migrant.

L'abondance des terres induisait ainsi :

- L'accès facile à la terre
- Superficie octroyée illimitée
- Contrat verbal
- Aucune redevance
- Possibilité de don.

Mais ces dernières années, l'accès à la terre est devenu plus complexe. En effet, la rareté des espaces de cultures a conduit à plus de précautions des populations autour de la ressource. À l'arrivée des nouveaux migrants, le propriétaire de terre définit une superficie et l'emplacement que devraient occuper ces derniers. Le mode d'accès à la terre a ainsi subi une énorme variation.

Les différents modes d'accès à la terre actuellement sont :

- **Premier occupant**

Le statut de premier migrant est un privilège accordé à certains anciens migrants qui se déclarent premiers occupants et donc propriétaires terriens ce qui leur confère le droit de céder la terre. Au titre de premier occupant se dégagent les autochtones et les premiers migrants. Les premiers occupants ont bénéficié d'une terre sans propriété et en ont fait leurs propriétés.

- **Emprunt**

Mode d'accès à la terre le plus cité par les informateurs migrants, l'emprunt de la terre est facile dans les zones d'étude. Pour les autochtones, si l'on possède suffisamment de terrains, il est généralement considéré comme inacceptable et honteux de refuser d'en prêter à une personne dans le besoin. C'est dans cette vision que les populations de TCHAOUROU montrent une grande hospitalité et générosité en accueillant les migrants et en leur prêtant de vastes superficies de terres pour de longues périodes. L'emprunt est le mode par excellence d'accès à la terre des migrants.

- **Don**

Le mode d'accès à la terre par don est un privilège accordé au migrant de première génération compte tenu de certains facteurs comme l'abondance des terres et les relations amicales. Le don n'est effectué que par les autochtones de première génération aux migrants de première génération. Les générations suivantes de migrant ne bénéficient pas de ce mode d'accès. Pour les informateurs, vu la rareté des terres au cours de ces dernières décennies il serait préjudiciable de céder des terres sous forme de don au risque de priver les générations autochtones à venir de la ressource.

- **Mariage avec fils ou filles du milieu**

À ce niveau, l'accès à la terre est effectué en épousant un fils ou fille du milieu. Les terres du conjoint deviennent ainsi les terres du ménage. Le mariage est devenu progressivement un projet individuel (Binet Gastineau, 2008). Ainsi plusieurs jeunes créent de nouvelles cellules conjugales qui deviennent des lieux de prise de décisions de production et de reproduction. Si dans les années antérieures, le système de résidence était beaucoup plus patrilocal (l'épouse vient vivre dans le village de son mari), avec la récession foncière de ces dernières années les hommes ne possédant pas de terre viennent habiter chez leurs épouses pour cultiver la terre de leur belle-famille.

- **Héritage**

L'héritage en règle coutumière voudrait que chaque enfant, filles ou garçons, hérite des parents d'une partie des terres au moment de leur mariage et une autre partie au moment de leurs décès. À cet effet, les descendants autochtones accèdent à des terres familiales et acquièrent dès lors le titre de propriétaire de terre lors de leurs maturités. Du côté des étrangers, l'héritage est peu

cité parmi les modes d'accès à la terre à partir de la 2^{ème} génération du fait de l'instabilité dans le contrôle de la terre à partir de la 2^{ème} génération de migrants.

La figure ci-dessous donne la répartition des formes d'accès à la terre en fonctions des migrants.

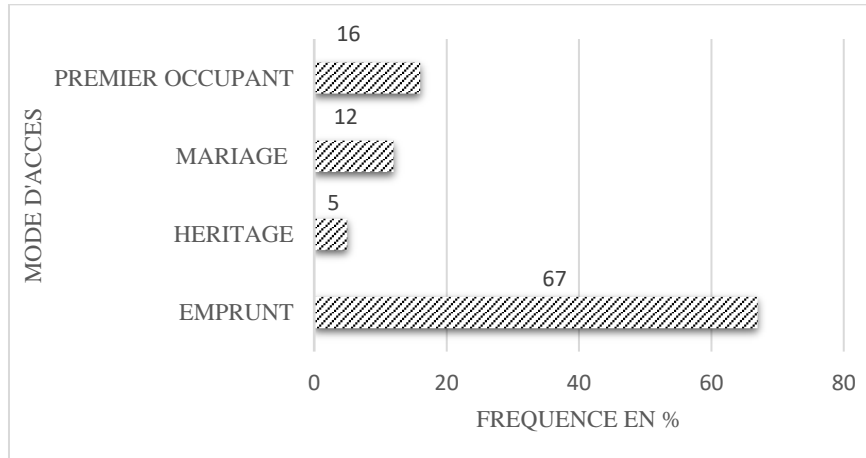


Figure 11 : Répartition des migrants selon le mode d'accès à la terre

L'analyse du graphe montre que l'accès à la terre par l'emprunt est la pratique la plus courante chez les migrants, car cité par 67 % des informateurs. Ensuite vient l'accès par le titre de premier occupant. Ce cas de figure est généralement ressorti par les migrants qui se sont installés dans le village il y a plusieurs années et qui ont pratiquement acquis le titre de propriétaire de terre et sont susceptible d'octroyer de terre. Enfin viennent le mariage et l'héritage cité respectivement par 12 % et 5 % des informateurs cela peut être expliqué par le fait que rares sont les mariages migrants – autochtones et ce paramètre conditionne aussi la faiblesse de l'obtention des terres par l'héritage. À travers l'analyse de ce graphe, il en ressort que les migrants ont un accès facile à la terre par l'emprunt.

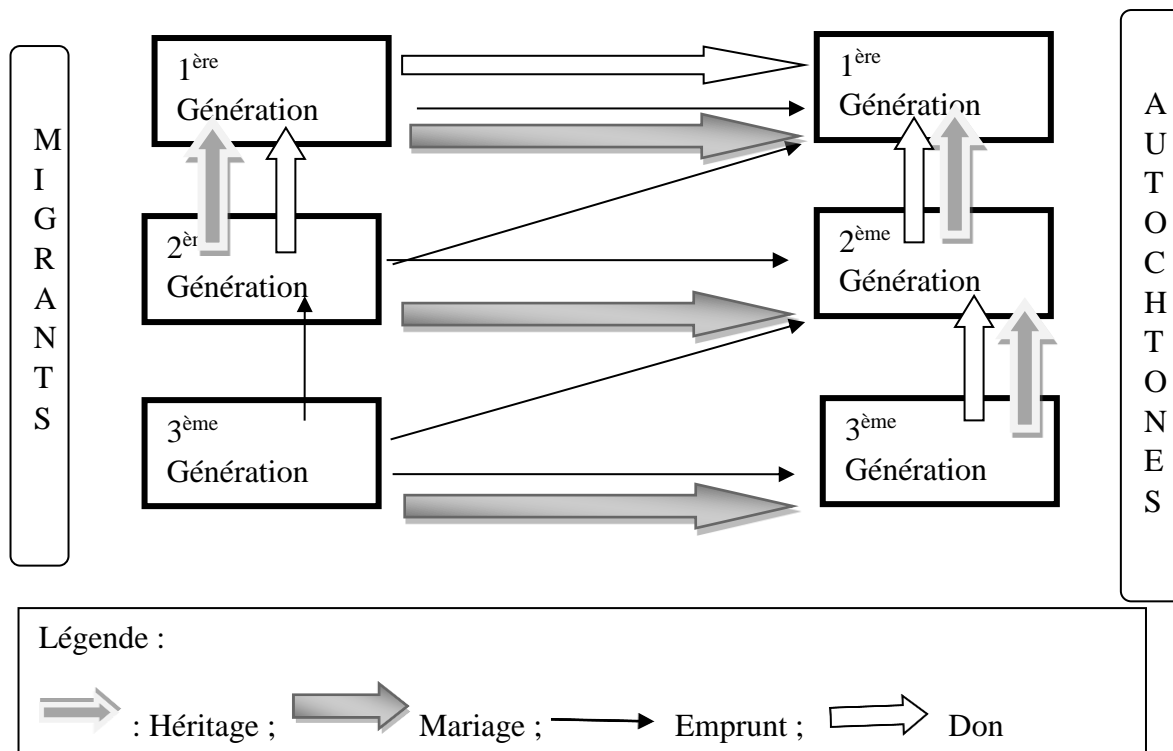


Figure 12 : Mode d'accès à la terre

De la figure ci-dessus on constate que le mode d'accès à la terre au sein des migrants a subi un changement à partir de la 2^{ème} génération. La terre reçue par don et héritage par la 2^{ème} génération n'est transmise que par emprunt pour la génération suivante. Cela s'explique par le fait qu'au fil des années le titre de propriétaire de terre reçu par les migrants de 1^{ère} génération se fait contester par les nouvelles générations autochtones. Le manque de terre qui se fait ressenti au cours de ces dernières années amène les autochtones à réclamer la propriété des terres autrefois accordée par leurs ancêtres aux premiers migrants. Egalement, on note l'absence du don de terre entre migrants et autochtones au fil des générations.

L'emprunt et le mariage quant à eux constituent les modes d'accès qui marquent toujours leurs existences et qui au fil des années se positionnent en tant que seuls modes d'accès à la terre reliant les autochtones et les migrants.

5.1.4 Relation mode d'accès à la terre et intermédiaire d'installation

Les différents modes d'accès à la terre recensés dans le milieu sont entre autre : la première occupation (P.O), l'emprunt, l'héritage et le mariage. D'un autre côté les mécanismes d'intégration liés au premier contact du migrant à savoir le roi, l'association ; le tuteur (amis, famille) et les personnes étrangères ressortis par les informateurs. Le mécanisme d'intégration

est un facteur pouvant influencer la prise de décision dans le mode d'accès à la terre. En fonction de l'acteur ayant permis l'intégration du migrant, il est ainsi attendu que le migrant adopte un mode spécifique d'accès à la terre. Par rapport à cette supposition, l'hypothèse selon laquelle le mode d'intégration définit le mode d'accès à la terre a été dégagée et testée par le test de Khi 2.

Tableau 10 : Test de khi deux

		Mode d'accès à la terre en %				Total
		P.O	Emprunt	Mariage	Héritage	
Intermédiaire d'installation	ROI	9	9	0	0	18
	ASSOCIATION	0	3	5	0	8
	TUTEUR (amis, famille)	7	36	4	5	52
	PERSONNE ETRANGERES	0	1819	3,	0	22
Total		16	67	12	5	100
Khi deux de Pearson ; 46,14 ; ddl = 9 ; p= 0,000						

Source : Enquête de terrain 2018

Les résultats de l'analyse statistique révèlent que la relation de dépendance entre le mécanisme d'intégration et le mode d'accès à la terre est significative au seuil de 5 %.

Pour des migrants ayant intégré par le biais du roi, le mode d'accès généralement employé est soit l'emprunt ou le titre de premier occupant.

Pour ceux ayant intégré par le biais des associations, les modes d'accès utilisés sont l'emprunt et le mariage.

Quand ils intègrent par le tutorat des amis, connaissances ou la famille, l'accès à la terre est effectué par emprunt, mariage, premier occupant et héritage.

Lorsque l'intégration est faite par une personne étrangère (autochtone), les modes d'accès emprunt et mariage sont ceux envisagés

5.1.5 Contrat pour accès à la terre

Les contrats entre propriétaire de terre et migrant sont généralement verbaux. Aucune forme de document n'est établie. Ces contrats qui sont d'ordre verbal sont caractérisés par la seule

présence des deux parties. En ce qui concerne la durée, elle est indéfinie, car dépendante de la durée d'installation du migrant. Le migrant désirant retourner chez lui est dans l'obligation de retourner la terre au propriétaire. Pour l'accès à la terre par emprunt, aucune contrepartie n'est demandée au migrant. Il n'est pas obligé de faire un « geste » au propriétaire lors de l'utilisation de la terre, mais comme retenu dans les propos de Mr S.M, le geste qualifié de non important du point de vue économique, revêt d'une grande importance du point de vue social.

Encadré 3 : Propos de Mr S.M autochtone propriétaire de terres

« Quand on t'offre une terre gratuitement et on ne te demande rien en retour, même si le propriétaire ne notifie rien, le savoir-vivre et le bon sens demandent qu'en retour tu fasses quelques petits gestes... »

Source : Propos recueillis le 06/12/2018, Agbassa, TCHAOUROU

Ainsi c'est ce bon sens et savoir-vivre qui induit les quelques gestes soulignés par les informateurs migrants à savoir :

- Offrir une partie des récoltes au propriétaire
- Assister le propriétaire financièrement au cours des cérémonies qu'il organise
- Servir d'actif agricole pour les travaux champêtres du propriétaire
- Etre disponible pour tout besoin du propriétaire
- Respecter les Us et coutumes

5.2 OBSTACLES A L'ACCES A LA TERRE POUR LES POPULATIONS MIGRANTES

D'une part l'exile des autochtones qui disposent des terres sans toutes fois en faire usage durant des années donnant ainsi libre cours à des pratiques de ventes et d'appropriation massives des terres en absences de ces vrais propriétaires. D'autre part la mauvaise foi de plusieurs anciens migrants et également le développement dans de plusieurs réseaux insidieux de trafic de forêts par le biais desquelles des centaines de nouveaux migrants arrivent dans la région sont autant de phénomènes qui sont aujourd'hui la source d'une insécurité foncière qui représente une menace à la réinsertion des migrants dans le jeu foncier.

➤ **Les accaparements**

Un phénomène récurrent dans les zones d'abondance de terre, les accaparements sont pour les migrants un obstacle pour accéder à la terre. En effet, ce phénomène fait que certains migrants installent leurs compatriotes nouvellement arrivés dans les superficies qui leur ont été préalablement prêtées. Ainsi, la question des nouveaux migrants dont le nombre ne cesse d'augmenter apparaît comme un facteur aggravant les accaparements des terres appartenant aux autochtones qui ne résident pas dans la commune. Au cours des échanges avec les informateurs il est rapporté que « *certaines parmi les nouveaux migrants viennent dans l'intention d'avoir une situation des terres dans le village. Ensuite ils reviennent avec d'autres étrangers à qui ils font croire qu'ils sont propriétaires de terre. Sans vigilance des véritables propriétaires, les terres sont vendues* ». Ces nouveaux migrants arrivent non seulement en grand nombre, mais ils sont "coachés" par leurs frères installés antérieurement dans la région qui font office de tuteurs en lieu et place des autochtones comme cela se pratique dans le cadre du tutorat. La conséquence d'une telle politique de migration c'est que ces nouveaux exploitants agricoles échappent pratiquement à l'autorité des chefs coutumiers autochtones, à l'administration et même parfois ils sont méconnus des responsables de leur propre communauté. L'accaparement des terres commence par le contournement des règles traditionnelles et administratives d'acquisition de terre ou par des échanges avec les jeunes autochtones du milieu chez qui se fait les achats de terre.

➤ **La mauvaise foi des migrants**

Ce paramètre fait appel aux comportements des migrants. Les informateurs révèlent que certains migrants n'affichent aucun sens de la responsabilité et du savoir-vivre en communauté. Au titre des actes de mauvaise foi sont soulignés le vol, la quête de femmes mariées, l'insubordination face aux autorités locales.

5.3 ACCES A L'ESPACE

5.3.1 Mode d'accès à l'espace

Pour une installation complète, tout migrant doit associer la terre sous forme brute à la terre sous la forme d'espace. Ces espaces peuvent être du point de vue mode de vie, espace familiale, etc. Entre autres moyens d'accès à l'espace par les migrants se retrouvent :

- ***La Location***

Les migrants dans le processus de leur installation préfèrent la location de chambre. Peu cités par les informateurs, mais pas moins importants, les étrangers qui adoptent ce mode d'accès sont généralement des migrants ayant des tuteurs qui ne sont ni des amis ni de la famille. De l'analyse des informations il en ressort que plus de 50 % des migrants ayant loués proviennent du département du MONO et ont pour Pull facteurs, les facteurs de nature espérantielle à savoir prospérer des activités économiques. Les principaux facteurs qui ont motivé le départ en migration des migrants ayant loués sont la recherche d'autonomisation, la recherche d'activité extra agricole. Ceci peut être expliqué par le fait que ces migrants trouvent une stabilité dans la mise en place de leur activité tout en étant totalement indépendants du tuteur. Les Adjas reconnus pour les capacités à installer des boutiques identifient la location comme meilleure option.

- ***L'habitation dans les champs***

S'installer dans les champs est l'une des options choisies par les migrants. Un certain nombre de ces migrants décident de s'installer dans les zones agricoles (les champs) afin d'être moins dépendants et plus autonomes. 100 % des migrants ayant choisi ce mode d'accès à l'espace ont pour profil agriculteur ou éleveur. En effet, ce sont des migrants ayant migré pour des raisons de manque de terre cultivable. Les Peulhs sont les plus dominants pour cette approche.

Pour les enquêtés, vivre dans les champs permet de réduire les coûts liés au mode de vie.

- ***Le logement auprès des tuteurs***

Il s'agit de demander asile auprès du tuteur. Les migrants qui procèdent à cette approche sont ceux disposant de tuteur et qui sont en de bons termes avec ce dernier. Pour les informateurs, il faudra distinguer le logement auprès de la famille, le logement au sein du territoire ethnique et le logement auprès des autochtones. Dans les deux premiers cas, le migrant a la possibilité de construire sa propre habitation contrairement au dernier cas où rares sont les étrangers qui ont le droit à la longue de construire.

5.3.2 Relation entre mode d'accès à l'espace et ethnies

Chaque ethnie adopte un mode d'accès qui lui est propre du point de vue des facteurs du choix du village d'accueil et des représentations spatiales des populations au sein du village. La figure suivante réalisée grâce aux informations des enquêtés donne un aperçu des ethnies en fonctions des modes d'accès à l'espace.

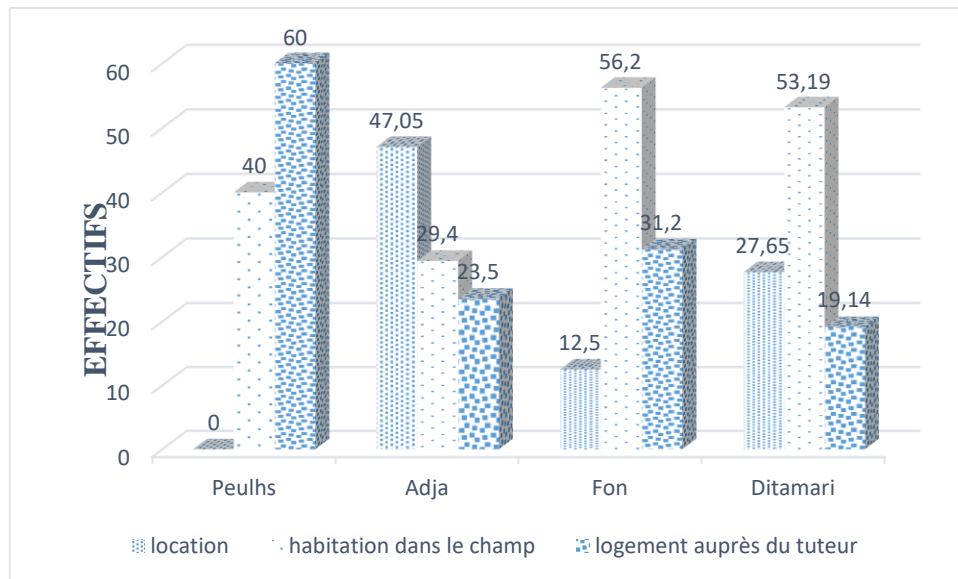


Figure 13 : Répartition du mode d'accès à l'espace en fonction des groupes sociolinguistiques.

L'analyse de la figure montre que la location est une pratique plus adoptée par les adjas (47 %), tandis que le logement chez tuteur apparaît plus fréquent (60 %) chez les peulhs. Les Fons et les Ditamris quant à eux préfèrent habiter dans les champs. L'explication de ces préférences réside dans le fait qu'il y a un lien entre les Push factor et mode d'accès à l'espace. En effet, les migrants ayant quitté leurs villages pour des raisons de manque de terre cultivable, le mode d'accès le plus privilégié est l'installation dans les champs qu'on leur prête, contrairement aux migrants ayant quitté leurs villages pour trouver des activités économiques extra agricoles qui préfèrent louer des chambres et s'installer. Ces chambres font office à la fois de lieu d'hébergement et de boutique. Pour les Fons spécifiquement, l'habitation dans les champs est également nourrie par le désir de se créer progressivement un espace propre regroupant les migrants Fons. Evitant les conflits familiaux, ils désirent faire de leur nouvel espace un potentiel lieu d'aménagement ethnique.

5.3.3 Raison de migration et mode d'accès à l'espace

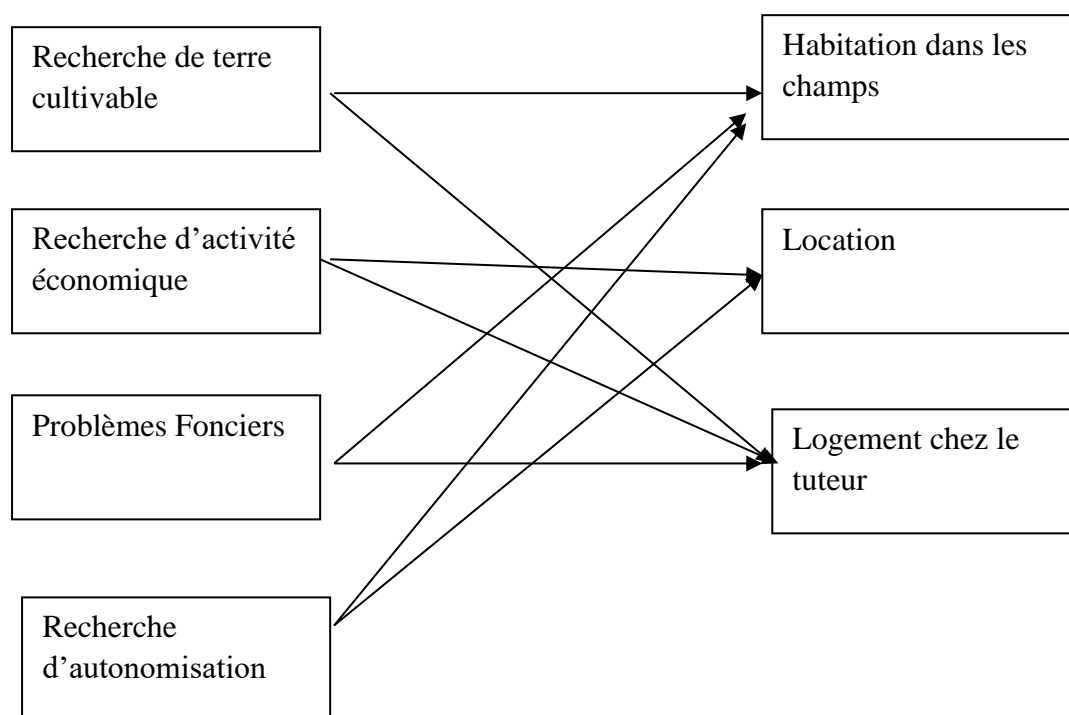


Figure 14 : Mode d'accès à l'espace en fonction des raisons de migration

Les relations ressorties à travers la figure ci-dessus mettent en évidence les raisons de migrations et le type d'accès à l'espace. La location est le mode d'accès le plus employé par les migrants étant à la recherche d'activité économique et d'une autonomie. L'hébergement chez le tuteur et l'habitation dans les champs reçus par emprunt sont les deux modes d'accès à l'espace les plus cités par les enquêtés. Ils sont adoptés par les individus ayant effectué le déplacement pour des raisons de recherche de terre cultivable, de problème foncier, les problèmes familiaux et même pour des raisons d'autonomisation.

De l'analyse des figures 13 et 14 il en ressort que le mode d'accès à l'espace dans la zone d'accueil est fonction de l'ethnie et des raisons de migration.

5.4 MODE D'ACCES ET FORME DE TERRITORIALITE

Le mode d'accès à la terre et à l'espace est déterminant des formes de territorialité retrouvée dans les différents villages. Ainsi suivant que la terre ait été accédée par emprunt, mariage, héritage, par titre de premier occupant ou que l'espace ait été acquis par location, logement auprès des tuteurs ou habitation dans les champs la constitution spatiale du territoire varie. Chaque territoire est défini par une identité.

✓ Cas du village de KODA

La répartition spatiale des migrants dans le village indique des formes de territorialité liée à l'ethnie, aux pulls facteurs.

Les migrants ditamari à la quête de terre cultivable installée dans le village sont pour la plupart installés au nord-est du village. Les espaces de culture du village étant situé dans ce côté nord-est ont vu l'installation de la majorité des migrants Ditamaris. Au centre du village, on constate un fort brassage des ethnies autochtones et migrantes.

Le village est ainsi géographiquement répartissable en 3 blocs. Le bloc Est qui regroupe les populations migrantes qui sont venues à la recherche de terre pour cultiver. Ce bloc un peu plus rapproché des champs est dominé par les migrants en provenance de l'ATACORA-DONGA. On y retrouve que quelques rares autochtones et des migrants des autres ethnies.

Le second bloc est celui du centre qui regroupe les Adjias, les Nagots et Baribas. Ce bloc est caractérisé par le développement des activités économiques. Ce territoire est qualifié de territoire mixte.

À leur arrivée dans le village, les migrants en quête d'espace de culture s'installent dans les champs qu'ils occupent progressivement. Dès lors, les nouveaux migrants qui viennent toujours pour les mêmes raisons effectuent une installation rapprochée des champs. Ce phénomène qui au fil des années est devenu le propre des migrants ditamari induit une création de territoire situé au Sud-Est qui socialement est défini par la dominance des ditamaris. Au sein de ce territoire, on retrouve une organisation hiérarchique qui est la première instance de gestion des populations, reconnue par les autorités villageoises autochtones. Partant d'un Président ou Chef des ressortissants de l'ATACORA-DONGA, l'instance décisionnelle du territoire est en charge du respect des règles, de la gestion des conflits internes, de la structuration du groupe et représente la première échelle de l'organisation politique de l'espace dans le village.

En dehors du territoire formé par cette attirance vers les champs, on distingue une forme superposée de territoire qui met en lien les migrants provenant du Couffo et les autochtones. En effet, les migrants Adjias ayant migré principalement pour des raisons de développement de leurs activités se sont plus concentré au centre du village où ils habitent en brassage avec les autochtones du village. Les raisons de migration et le mode d'accès à l'espace privilégié par ce groupe sociolinguistique leur confèrent l'obligation de s'installer au plein cœur du village afin de développer leurs boutiques. Ce qui fait du centre du village un espace composé de territoires

superposés avec une variété d'identité. Les Adjias sont en cohabitation avec les autochtones. À ce niveau on retrouve également des instances gouvernantes Adjias qui sont en charge de la réglementation des migrants Adjias et les autorités locales du village qui constituent la grande hiérarchie.

Le troisième bloc est celui du côté Sud - Est dominé par les peulhs

✓ **Cas du village de KIKA**

Majoritairement dominé par les Baribas, le village de KIKA est constitué de plusieurs formes de territoire partant du territoire des peulhs qui est situé au nord du village. Ce territoire est créé par les premiers occupants peulh qui avaient reçu dans le temps des superficies de terre comme don. Ce secteur s'étant de plus en plus développé, la zone Nord du village est devenue un compartiment purement peulh car regroupant les descendants du premier occupant peulh. Ce territoire représente la portion d'espace des peulhs où généralement des migrants qui voudraient faire paître leurs bétails viennent s'installer. Le chef peulh est considéré comme le Roi des peulhs et les décisions dans le village sont prises en commun accord avec le Roi Bariba.

En dehors des peulhs, le brassage entre autre ethnie migrante et les Baribas est effectué au centre du village avec une forte densité des autochtones. Les migrants qui sont venus s'installer pour avoir accès à des terres cultivables sont aux alentours du village.

En général, les formes de territorialités rencontrées dans les zones d'étude ont à la fois une dimension sociale, une dimension culturelle et une dimension politique. Ainsi on retrouve des regroupements des populations migrantes suivant l'appartenance sociolinguistique (quartiers peuls, les quartiers Ditamari), des regroupements des migrants avec pour point commun les raisons de migration (les quartiers des Ditamaris et Fons venus pour avoir de terres cultivables).

CHAPITRE 6 : MODE DE CONTRÔLE DE LA TERRE ET DE L'ESPACE DES MIGRANTS DE LA COMMUNE DE TCHAOUROU

« Le droit d'exclure les étrangers (ou, à l'inverse, d'autoriser les étrangers à pénétrer sur la terre et à en faire usage), le droit de décider comment la terre, et ce qui existe sur cette terre, doit être utilisée par les membres actuels (en surveillant la distribution de parcelles de terre aux membres du lignage, en réglant les disputes à l'intérieur du lignage, etc.), et le droit d'aliéner la terre (c'est-à-dire d'en transférer le "contrôle" ailleurs) » (JESSEP 1977 : 145). Le contrôle de la terre et de l'espace est un paramètre important dans la structuration du foncier.

6.1 CONTROLE DE LA TERRE

6.1.1 Mode de contrôle de la terre

Bien qu'il existe une variété au sein des principes fonciers traditionnels, il en ressort quelques identités fondamentales à savoir :

- La terre est le patrimoine d'une collectivité (famille, lignage, village) et non d'un individu ;
- Elle comporte une dimension de sacralité qui participe à la production et la reproduction du groupe social ;
- Elle ne se vend pas.

Dans les villages d'enquêtes, la terre est souvent contrôlée par les premiers occupants et leurs descendants qui ont défriché et cultivé les terres en premier. Ce sont eux qui sont qualifiés de propriétaires coutumiers de terre et qui sont en mesure de répartir les terres en forme de don (permanente) ou prêt (temporaire) aux migrants. Les prêts peuvent être étalés sur plusieurs générations. Toutes répartitions de terres ou d'octroi de terre doivent forcément passer par eux. En matière de contrôle de terre, quel que soit le lignage autochtone auquel il appartient, un individu né dans une ethnie considérée comme autochtone possède le droit de défricher et de cultiver les parcelles de la terre de l'ethnie. Ainsi, un individu né d'un couple migrant-autochtone est doté des droits à la terre à travers son lien avec la moitié de sa famille autochtone. Outre ce droit inaliénable sur la terre de son ethnie, un individu dispose automatiquement le droit d'usage sur la terre de son conjoint, mais ceci uniquement lorsque celui-ci est vivant.

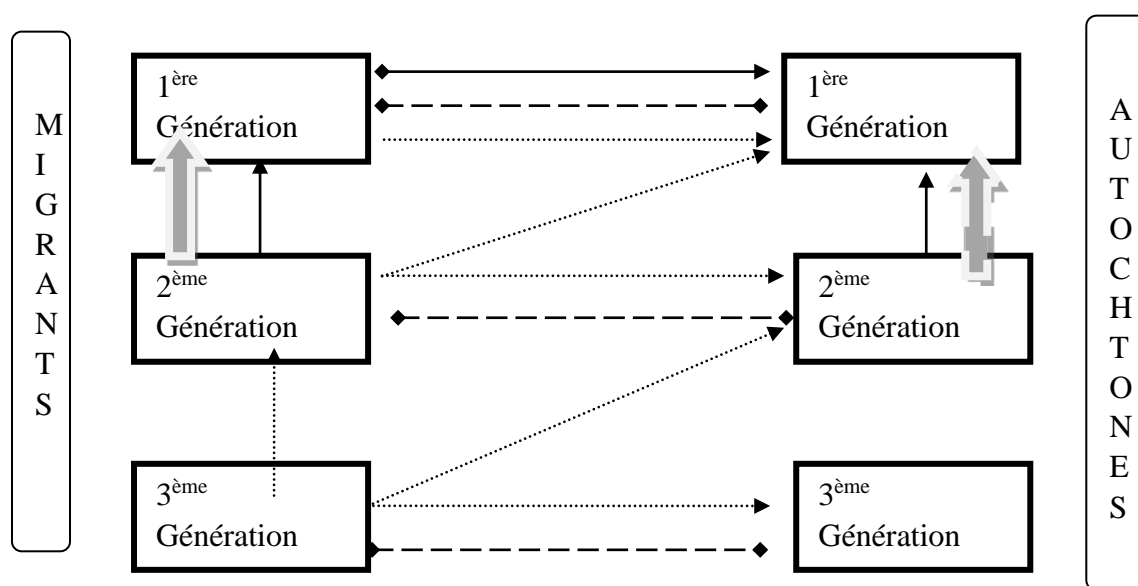
Les migrants quant à eux ne peuvent rien faire ayant rapport à l'attribution, la gestion des parcelles reçues sans s'en référer aux propriétaires de terre lorsqu'ils reçoivent la terre sous forme de prêt. En dehors du droit d'accès (pénétrer sur un espace pour mener des activités) et du droit d'exploitation (labourer, semer, et récolter) accordé par le propriétaire de terre, les

étrangers n'ont ni le droit de prélever, de gestion interne, de transmission, d'inclusion/exclusion et encore moins celui de l'aliénation.

6.1.2 Relation mode d'accès à la terre et contrôle de la terre

L'accès à la terre est fait de plusieurs manières compte tenu des critères tels que, l'ethnie, les relations amicales, les relations familiales. Ainsi les modes d'accès ressortis par les informateurs sont le don, l'héritage, le mariage, l'emprunt.

La figure ci-dessous donne le mécanisme de contrôle de la terre en fonction des modes d'accès.



Légende :

⇒ : Contrôle par Héritage ; ◄— ◆ —> Contrôle par Mariage ; ◄— ◆ —> Contrôle par Don
▶ : Contrôle par Emprunt

Figure 15 : Relation entre mode d'accès et contrôle de la terre

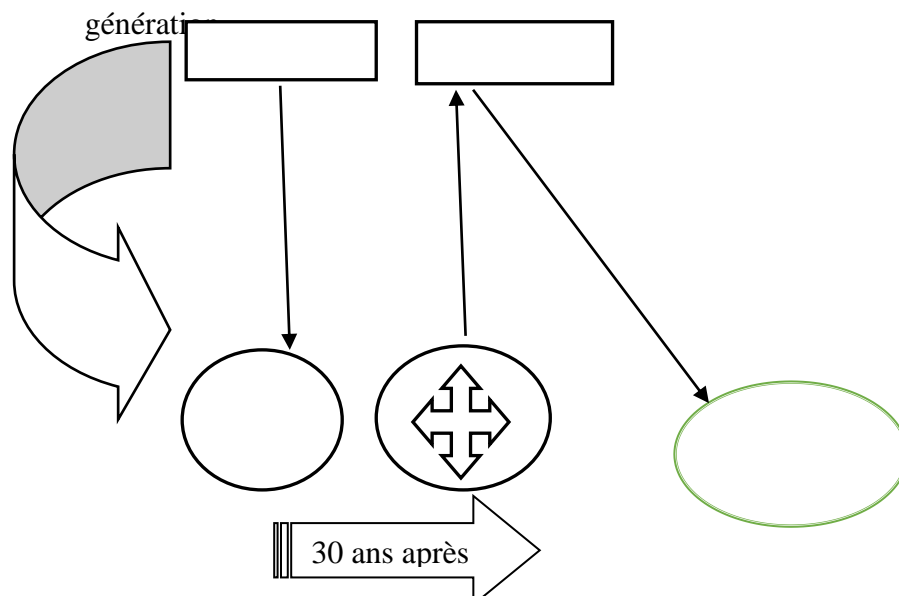
De l'analyse de la figure il en ressort que le contrôle de la terre peut être classé suivant trois catégories à savoir le contrôle total, le contrôle partiel et l'absence contrôle.

- ✓ Le contrôle total : définit comme la capacité pour un individu de prélever, de gérer, de transmettre, d'inclure/exclure sur une portion de terre sans crainte et sans contestation aucune d'un autre individu. Ce contrôle est effectué par les migrants de la première génération qui ont reçu de terres par don auprès des autochtones de premières générations. Ce qui leur permet de transmettre sans contestation la terre par héritage,

don ou emprunt à leurs descendances ou à tout autre migrant étant dans le besoin de terre. Les autochtones quant à eux sont dotés de ce droit depuis leurs naissances.

- ✓ Le contrôle partiel : considéré comme la capacité d'un individu de prélever, de gérer, de transmettre, d'inclure/exclure sur une portion de terre, mais ceci avec approbation et validation des autochtones. Ce contrôle est généralement possédé par les migrants de deuxième génération qui sont installés dans le village. À ce niveau, le droit sur la terre peut subir des contestations de la part des populations autochtones. Au titre des modes d'accès induisant cette forme de contrôle se distinguent :

- ✓
 - Terre reçue par héritage suivi de décès du migrant de première



Légende :

- Autochtone de 1^{ère} génération ;
 : Migrant 1^{ère} génération ;
 : Autochtone 2^{ème} Génération ;
 : Migrant 2^{ème} génération ;
 + : Décès

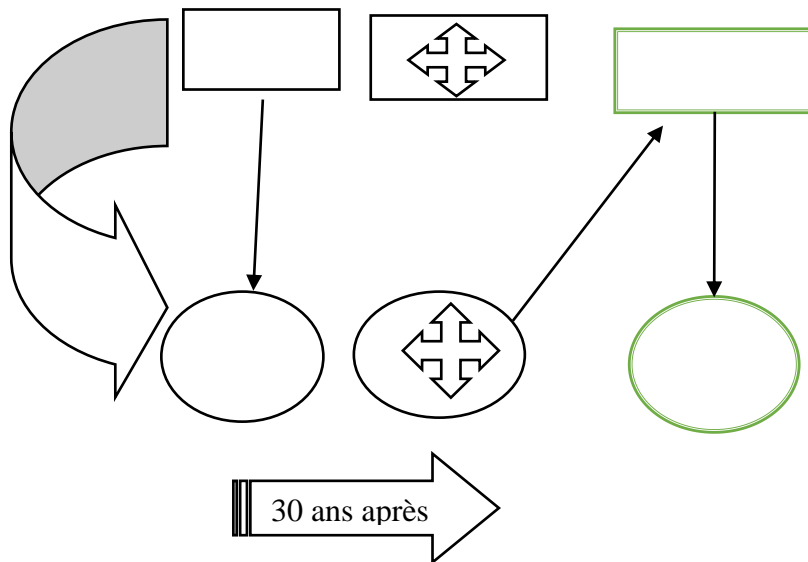
Figure 16 : Décès du migrant de première génération

La figure ci-dessus explique les transactions foncières qui se produisent lorsqu'un migrant de la première génération décède.

Après le décès la terre peut subir plusieurs transactions. Elle peut être retournée à l'autochtone de la première génération qui se chargera de le retransmettre au descendant du migrant. Ce cas est possible lorsque les descendants sont jugés de bonne moralité et ayant eu un bon

comportement dans le village. Au cas contraire la terre n'est plus donnée et la propriété revient à l'autochtone.

- Terre reçue par héritage suivi du décès du migrant et de l'autochtone de première génération



Légende :

Autochtone de 1^{ère} génération ;
 : Migrant 1^{ère} génération ;
 : Autochtone 2^{ème} Génération ;
 : Migrant 2^{ème} génération ;
 ⊕ : Décès

Figure 17 : Décès du migrant et de l'autochtone de première génération.

La figure 17 présente un contrôle partiel de la terre dans le cas du décès de l'autochtone ayant donné la terre et du migrant ayant reçu la terre. Ce mécanisme montre que la terre ne peut s'approprier aisément sans preuve des transactions foncières autrefois effectuées. Ces preuves qui ne sont pas écrites vu le caractère oral (verbal) des échanges fonciers dans le temps disparaissent dans la plupart des cas avec la mort des principaux acteurs des transactions. Ainsi la terre reçue par don retourne aux autochtones de la 2^{ème} génération et il revient à eux de décider de redonner l'accès à la terre à la 2^{ème} génération de migrant sous forme de don, de prêt. Généralement compte tenu de la rareté des terres, la terre est octroyée sous forme de prêt aux migrants de la génération suivante. Comme le souligne A.M fils autochtone «*si le fils du migrant décédé veut utiliser cette terre, on lui demandera de montrer le papier qui montre son*

droit sur la terre. Nous ne prenons pas d'argent chez quelqu'un donc la terre reste toujours pour nous.» Propos recueillis, le 04/012/2018, à Koda, TCHAOUROU.

- ✓ **Aucun contrôle** : la forme de contrôle la plus répandue au cours de ces dernières générations de migration, il désigne l'incapacité pour un individu de prélever, de gérer, de transmettre, d'inclure/exclure sur une portion de terre. Cette forme de contrôle est observée sur les terres obtenues par emprunt. En effet, pour toute activité effectuée sur la portion de terre la décision du propriétaire est demandée. Ce contrôle est couronné par des interdictions qui démontrent le caractère limité des droits dont disposent les détenteurs de ce contrôle.

L'analyse des différentes figures permet de ressortir que le droit sur la terre bien que même étant total n'est pas définitif pour le cas des migrants. Plusieurs paramètres tels que le décès, la bonne moralité, les relations tissées entre autochtones et migrants définissent le mode de transmission de la terre.

6.2 INTERDICTIONS LIEES A L'USAGE DE LA TERRE

- **Interdiction de planter des arbres** : la plantation des arbres indique un signe de propriété. Les migrants ont le droit de planter des arbres uniquement à la demande du propriétaire et les fruits de cette plantation lui reviennent. Faisant partie des sources de conflits, les plantations d'arbres sont de grandes sources de revenu, de fertilisation des terres en cas de déclin de ceux-ci pendant la mise en jachère. Planter des arbres étant peu coûteux et fort rémunérateurs, elle constitue une stratégie attrayante pour aussi bien les migrants que les autochtones, mais seuls les autochtones ont ce droit.
- **Interdiction de creuser de puits ou faire des constructions en dur** : creuser un puits ou faire des constructions en dur remettent en cause le caractère provisoire du prêt de la terre reçue et donne place au don. Selon les personnes ressources, les investissements misent dans la construction en dur ou dans l'élaboration d'un puits son coûteux et cela sera difficile pour des personnes ayant fait ce genre d'investissement de quitter cette terre le moment venu sans compensation.
- **Interdiction de donner de portion de terre sans aviser le propriétaire** : la terre reçue est un prêt et non un don, donc l'autonomie que possède le migrant sur la terre est juste limitée à l'utilisation et à la récolte des produits vivriers.

- **Interdiction de léguer le terrain aux descendants** : les contrats d'emprunt de terre ne sont pas transposables aux générations futures. Ainsi pour un migrant désirant arrêter l'exploitation d'une terre empruntée et retourner dans son village de départ, il n'est pas permis de laisser l'exploitation à sa descendance. Au cas où les enfants voudraient continuer l'utilisation, ils sont dans l'obligation de faire une demande au propriétaire et c'est seulement après son accord que l'exploitation est possible.

- **Interdiction de quitter la terre sans avertir le propriétaire** : certains migrants après utilisation de la terre pour une période retournent chez eux dans l'espoir de revenir réutiliser la terre pendant les périodes de soudure et ceci sans aviser le propriétaire. Pour les propriétaires de terre, ce comportement est considéré comme « désertier le champs ». En effet, selon les informateurs autochtones, rien ne prouve que si un migrant part et revient ce sera la même superficie et même parcelle qui lui seront octroyées à nouveau. Donc si le migrant s'en va sans avertir même si c'est pour revenir dans peu de temps la terre lui sera saisie. Il n'aura plus droit d'exploitation.

6.3 CONTROLE DE L'ESPACE

6.3.1 Contrôle de l'espace par les autochtones

L'espace subdivisé en territoire est gouverné par chaque représentant ethnique. Ainsi pour le territoire autochtone, l'espace est sous le contrôle général du Roi. Etant le chef de terre, il est supplié par des conseillers et des délégués de quartier. Chaque autochtone possède un contrôle sur sa parcelle, ce qui lui donne le droit de transmettre aux générations futures.

6.3.2 Contrôle de l'espace par les migrants

L'espace dans les villages est généralement réparti en territoire. Et chaque territoire est gouverné par des autorités locales. La structuration hiérarchique est un point important dans le contrôle de l'espace. La forme de contrôle d'espace est étroitement liée au mode d'accès à l'espace utilisé par les migrants pendant leurs intégrations dans le village. Ainsi, suivant que le migrant ait eu accès à l'espace par location, par habitation dans les champs ou par logement auprès des tuteurs, la capacité de contrôle varie.

Pour la location, les frais de location donnent le contrôle entier à l'espace. La location peut être faite dans un territoire de migrant ou dans un territoire autochtone. Quand l'accès est possible à travers une habitation dans le champ, le contrôle est assuré par le propriétaire de terre. En

effet, les migrants n'ont aucun contrôle lorsqu'ils habitent dans les champs. Même si certains profitent de la distance entre les champs et les habitations des propriétaires de terre pour installer de l'anarchie ou faire les choses à leurs guises. Mais quand il s'agit du logement auprès des tuteurs, le contrôle de l'espace est acquis au fil des années comme l'indique Mr A.S un migrant installé dans le village depuis 15 ans auprès d'un tuteur autochtone. « ...j'étais là un jour quand mon propriétaire est venu me voir et m'a dit que je peux utiliser sa parcelle qui est derrière leur maison pour construire après avoir fait 9 ans auprès d'eux. C'est de là que j'ai mon chez ici dans le village... ». Concernant le droit d'aménagement, les migrants ont le droit de s'installer dans les champs, mais ce droit est limité par une clause stipulant qu'ils n'ont pas le droit de faire des constructions en dur.

6.4 PROCESSUS DE PRISE DE DECISION SUR LA TERRE

À l'échelle village, dans les processus de prise de décision, seuls les autochtones ont leurs mots à dire. L'assemblée constituée pour la prise de décision est généralement composée du Roi, des conseillers, et des personnes ressources du village. Seul le Roi valide les décisions prises au cours de l'assemblée. Les migrants quant à eux n'y sont pas conviés. Seul l'ancien migrant ayant reçu le titre de propriétaire de terre peut intervenir dans les processus de prises de décisions sur les questions de terres. Les décisions atteignent les populations hiérarchiquement. Après une entente entre les membres de l'assemblée, les conseillers sont chargés de faire parvenir les décisions aux présidents de chaque association ethnique.

À l'échelle quartier, les autorités en charge des prises de décisions liées à la terre sont entre autres, le Délégué, les conseillers au délégué, les sages du quartier. Il est à noter que certains migrants occupent des postes parmi les autorités et c'est ce positionnement qui permet d'avoir des représentants migrant dans ce processus de prise de décision à l'échelle quartier.

6.5 MIGRATION ET CONFLITS FONCIERS

Les flux migratoires s'étant accentués ces dernières années, la population migrante prend de plus en plus d'ampleur et ce phénomène induit forcément des problèmes de cohabitation entre les migrants et autochtones particulièrement dans la gestion du pouvoir, de la terre et du terroir.

6.5.1 Les causes des conflits fonciers

Les migrations rurales sont entachées de plusieurs conflits. Dans la commune de TCHAOUROU, les conflits fonciers ayant une grande ampleur médiatique sont généralement les conflits opposant les autochtones aux migrants. Pourtant d'autres types de conflits entre autochtones et autochtones également les conflits migrants – migrants. Les sources de conflits fonciers sont diverses, mais la plus dominante est la raréfaction des terres. Les différentes raisons de conflits fonciers énumérées par les informateurs sont entre autre :

✓ *L'inexistence des contrats écrits*

Le transfert des terres s'est toujours fait de manière verbale. Les clauses, les redevances, ententes entre les deux parties ne sont aucunement mise à l'écrit ce qui amène en cas de mésentente une confrontation entre la parole de l'autochtone contre celle du migrant. Ainsi vu le statut de chaque partie dans le village un règlement de compte arrangeant les deux parties est rarement effectué.

✓ *La mauvaise compréhension des transactions antérieures*

Il y a plusieurs années des migrants ont reçu des terres par emprunt et plus les années s'écoulaient plus les propriétaires relâchent la pression et le suivi sur la gestion de la terre prêtée. Une certaine petite autonomie est accordée au migrant pour une raison ou une autre (ancienneté, bon comportement, bonne moralité, serviabilité, etc.). D'après les récits des personnes ressources, ce relâchement est considéré par certains migrants comme un passage d'emprunt à un don de terre alors que pour les autochtones il s'agit toujours de prêt donc pas de droit définitif pour le migrant.

✓ *Les modifications de contrat par les nouveaux descendants*

Aussi bien du côté des migrants que du côté des autochtones, les nouvelles générations tentent à modifier les clauses du contrat qui liait les parents sur la terre. Les descendants des migrants cherchent à s'émanciper des obligations issues du tutorat, pendant que les descendants des autochtones ont tendance à remettre en cause des conventions foncières conclues par leurs parents.

✓ *Retrait des terres des autochtones sans préavis*

Plusieurs producteurs, la plantation d'arbres est un acte qui permet de mettre la terre en jachère tout en bénéficiant des récoltes fruitières. Les migrants ayant reçu l'interdiction de planter des arbres sont dans l'obligation d'investir dans l'utilisation des fertilisants pour la régénération des

terres empruntées. Selon certains enquêtés migrants, certains propriétaires réclament leurs terres quand ils constatent une grande fertilité de la terre prêtée et ceci du jour au lendemain. Cet acte est mal perçu par les migrantes et donne ainsi naissance à des conflits.

Encadré 4 : Propos de Mr A.E sur le retrait de terres sans préavis

« ...à ma venue dans le village, j'ai reçu de terre auprès d'un monsieur qui n'allait plus vraiment au champ. La terre qu'il m'a prêtée a perdu de la richesse en fertilité après 2 ans d'utilisation. Comme il m'avait interdit de planter d'arbres, j'ai mis assez de fumures et d'engrais pour relever la terre. Mais quelque temps après sans m'avertis il me retira la terre et le donna à l'un de ses gendres ... »

Propos recueillis, le 04/12/2018, KODA, TCHAOUROU

6.5.2 Types de conflits selon les acteurs

✓ *Conflits fonciers migrants – autochtones*

Ils sont généralement les plus nombreux à être cités par les informateurs, car ils opposent généralement les migrants ayant reçu le titre de propriétaire en étant premier occupant étranger aux autochtones qui se sont déplacés et qui sont revenu dans le village. Ils sont au centre de plusieurs contestations au fur et à mesure qu'ils reviennent au village. Les conflits fonciers migrants autochtones partent de l'instabilité dans le contrôle de la terre reçu en prêt, la mauvaise définition du véritable propriétaire de la terre. Aussi certains migrants ne respectent pas les règles instaurées autour de l'emprunt de la terre. Ce comportement est mal vu par les autochtones.

✓ *Conflits fonciers migrants - migrants*

Conflit rarement rencontré, mais tout de même existant, les conflits fonciers entre migrants sont la résultante de la malice de certains étrangers qui s'approprient des terres prêtées à leurs confrères. Cités par les informateurs, les déclencheurs des conflits entre migrants sont en autres :

- Le retour d'un migrant sur une terre laissé pour un temps et réattribué à un autre migrant
- La malhonnêteté de certains descendants des migrants
- La mésentente entre différentes ethnies migrantes

6.6 STRATEGIE DE SECURISATION DE TERRE PAR LES MIGRANTS

Autrefois, la meilleure stratégie de sécurisation de terre des migrants était, la qualité du rapport social existant entre le migrant et le propriétaire de la terre. Bien que n'étant pas très fiable cette stratégie permet aux migrants de compter en cas de problèmes fonciers sur l'aide et la défense de son propriétaire terrien. Cette bonne relation sociale passe par le respect des Us et coutumes, et par les attitudes exemplaires. Il faudra noter également que pour sécuriser une terre prêtée les migrants sont dans l'obligation de mettre effectivement et rapidement en valeur la superficie reçue. Dans certains des cas, la transaction (prêt) de la terre est assortie des versements annuels et le non-respect de ses versements entraîne le retrait de la parcelle par le propriétaire.

Ces mécanismes de sécurisation montrent que la sécurisation foncière vise avant tout le côté social. Mais ce droit de jouissance traditionnelle qui constitue la référence des producteurs évolue au fil des années vers une précarité grandissante sous l'effet conjugué de la pression foncière et l'existence des droits modernes qui remettent en cause sa validité. (OUEDRAOGO, J.P 1994)

6.7 DISCUSSION

D'une manière générale, au regard des divers résultats auxquels a abouti cette étude, il est important de noter qu'à l'issue des investigations dans la zone d'étude, les principales raisons de migration sont fonction de l'appartenance sociolinguistique. Ainsi la recherche de terre cultivable, le développement d'activité économique extra agricole, les conflits familiaux qui sont respectivement rattachés aux Ditamaris, Adjias et Fons sont les raisons retenues. Plusieurs études réalisées au Bénin sur la migration telle que l'étude sur la migration des populations de Savalou d'AGOGO (2009) et l'étude sur la migration paysanne et du développement des vivriers marchands qui a été effectuée à Tchaourou par EGAH (2010) ont abouti aux mêmes résultats quant à l'importance de la recherche de terre dans la prise de décision de migrer. Des études soulignent les liens entre la faible disponibilité de la terre et la mobilité (Ortes, 1995 ; Islam, 1999).

Pour leur intégration et installation, les migrants passent par plusieurs intermédiaires, dont la famille, les amis, les connaissances, les associations, le roi ou des personnes étrangères. Majoritairement les migrants trouvent appui auprès des membres de leurs familles tant pour l'intégration que l'installation (Sylvie Bredeloup, 2006). Par contre pour Akim (2001), les organisations associatives des migrants constituent les réseaux qui œuvrent plus en faveur de

l'acquisition des terres souvent depuis la zone d'origine jusqu'à l'insertion des nouveaux migrants. De nos travaux, les intermédiaires utilisés varient selon les groupes sociolinguistiques et par ricochet selon les raisons de migration.

De l'étude il en ressort que les modes d'accès à la terre sont entre autre le don, l'héritage, le mariage, l'emprunt. Par contre l'étude d'Anne Floquet et Roch Mongbo (1998) réalisé au bas du Bénin identifie au-delà des modes précités, l'achat et la location de terre. Il faut tout de même noter que l'absence de ces deux modes d'accès démontre le caractère rare de la ressource terre au fil des années. L'emprunt est le mode d'accès dominant soit 67 % des cas, suivi du titre de premier occupant (16 %), du mariage avec les fils ou filles du milieu (12 %) et de l'héritage (5 %). Mais Hema, Zerbo et Koffi (2018) quant à eux rapportent dans une étude sur le mécanisme d'accès à la terre des migrants burkinabè que l'achat de terre est le mode d'accès à la terre le plus privilégié soit 66 % des cas. Ensuite viennent la location (16 %), le travail partagé (14 %) puis l'emprunt et le don qui représentent (4 %). La différence entre les résultats traduit la rareté des terres dans le Nord Bénin qui se fait ressentir de plus en plus par l'absence de la marchandisation de la terre. Par ailleurs la réticence des autochtones à l'octroi des terres par vente et location aux nouveaux migrants identifiée est la marque d'une réponse à la pénurie foncière croissante. De ce fait, les modes de mise en valeur des terres se sont considérablement modifiés avec le temps (Floquet, 1998).

L'accès à la terre dépend essentiellement de la relation avec le logeur « personnages clé des migrations qui ouvre l'accès au lieu, et permet l'installation des migrants ultérieurs. Les relations hiérarchisées qui en découlent sont le fondement de la construction sociale des groupes » (Remy, 1977). Quant à l'accès à l'espace variant selon les groupes ethniques il en ressort que la location est plus spécifique au Adjias, l'habitation dans les champs particuliers aux Ditamaris et Fons pour leurs raisons de recherche de terre cultivable et le logement auprès de tuteurs effectué par les Peulhs.

Le contrôle de la terre par les migrants ne garde pas un caractère constant en tout point. Ainsi un contrôle total peut facilement basculer à un contrôle partiel ou même peut être absent. Les relations sociales entretenues avec son tuteur déterminent la capacité pour un migrant de gérer la terre acquise.

CHAPITRE 7 : CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS

L'objectif global de cette étude était d'analyser les formes de territorialités en lien avec les questions migratoires dans la commune de Tchaourou. Les méthodes de collecte de données et d'analyse ont permis d'aborder plusieurs aspects du sujet d'étude. L'étude a alors cherché à déterminer dans un premier temps, ensuite à identifier les modes d'accès à la terre et à l'espace de migrants et enfin analyser les modes de contrôle de la terre et de l'espace par les migrants tout en passant par les formes de territorialités rencontrées et les stratégies de sécurisation foncière.

Nos conclusions suite à ces analyses sont les suivantes :

Les migrants dans la zone d'étude sont diversifiés et appartiennent à différents groupes sociolinguistiques, à différentes classes sociales. On y retrouve les Adjars, les Fons, les Ditamaris, les peulhs. Ainsi les raisons de migrations varient selon le lieu de provenance, l'appartenance sociale. La hiérarchisation des raisons effectuée par le test de Kendall révèle que la raison principale du départ en migration est la recherche de terre cultivable. Elle constitue aussi la raison la plus dominante chez les migrants ditamari et les Peulhs. Chez les Adjars, c'est la recherche d'activité économique qui fait office de push facteur, tandis que migrent prioritairement pour échapper aux conflits familiaux.

Divers mécanismes sont utilisés par les migrants pour s'installer dans les villages. La majorité des migrants passent par les amis, les connaissances, la famille (53 %). Les migrants avant leurs départs se mettent en contact avec les proches afin de planifier leurs venues dans le village. Tous les mécanismes d'intégration adoptés concourent à la définition du mode d'accès à la terre et par ricochet au type de contrôle de la terre. Il faut noter que le mode d'accès le plus dominant pour les nouvelles générations de migrants est l'emprunt qui conditionne un faible contrôle de la terre.

En ce qui concerne l'accès et le contrôle de l'espace, il a tendance à se spécifier selon les groupes sociolinguistiques. Ainsi, les migrants Adjars ont tendance à accéder à l'espace par location contrairement aux ditamaris et les migrants Fon qui demeurent auprès des champs reçus. Les Peulhs quant à eux, demeurent auprès des tuteurs. Les modes d'accès à l'espace sont influencés à la fois par le mode d'accès à la terre, le mécanisme d'intégration et les raisons de migration.

Les dispositions et occupations spatiales des migrants suite à l'accès à l'espace conditionnent plusieurs formes de territorialité allant des territoires spécifiquement monolingues aux

territoires formés par l'habitation en commun des migrants ayant les mêmes raisons de migration.

Plusieurs conflits naissent de l'accès et du contrôle de la terre. Les plus récurrents sont ceux liés à l'approbation du droit du migrant sur la terre par les nouvelles générations d'autochtone. Ceci dû à l'absence d'une certification ou de preuve de la détention des droits à l'absence du donateur de terre.

Au regard des résultats et conclusions diverses auxquels a abouti cette étude, il est important que des suggestions soient formulées pour une meilleure gestion de la terre dans la commune de TCHAOUROU. Ainsi faisons-nous les suggestions suivantes à l'endroit des divers acteurs :

•••► À l'endroit des autochtones :

De se mettre en règle en disposant un document attestation le titre de propriétaire de terre afin d'éviter toutes contestations.

De mettre sous forme écrite et signée aussi bien par les autorités villageoises et locales que par les migrants tout contrat effectué sur la terre avec les migrants afin d'éviter les malentendus au sein des descendants.

•••► À l'endroit des migrants

De respecter les clauses des contrats effectués sur la terre afin de permettre aux prochains migrants de pouvoir en quête de terre de bénéficier des faveurs des autochtones.

•••► À l'endroit des autorités villageoises

Discuter des problèmes que rencontrent les migrants afin de trouver des solutions constructives acceptées de tous les acteurs.

Inciter les associations des migrants à effectuer un relais efficace entre migrants et autorités locales.

•••► À l'endroit de l'État

Des efforts doivent être faits pour faciliter l'acquisition des documents de propriété de terre aux populations rurales.

Gérer la concurrence des légitimités territoriales dans un même espace.

Impliquer de façon formelle les autorités locales en particulier les mairies et les centres de promotion agricoles qui connaissent mieux la réalité du milieu.

Appuyer les structures dans la délivrance des attestations de détention coutumière.

Alléger le processus d'acquisition des documents de propriété afin de permettre à toutes les populations de se munir de leurs titres.

•••► À l'endroit du ProPFR

Effectuer des suivis réguliers du processus d'octroi des attestations de détention coutumière afin d'huiler le dispositif lorsqu'il est en baisse de régime.

Faire de la communication autour des stratégies de sécurisation foncière dans les villages.

Etre en collaboration avec les associations de migrants.

Tenir compte du brassage ethnique dans les prises de décision et intervention dans la commune.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABRAHAM-FROIS G., 1964 : Capital humain et migration internationale, Revue d'Economie Politique, N° 2, pp 526-554

AFD, 2015. Comité technique « Foncier et développement » La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud : dépasser les controverses et alimenter les stratégies. Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (Maedi), Agence française de développement (AFD), Paris.

AZONTONDE A. H., 1993 : Dégradation et restauration des Terres de barre (sols ferrallitiques faiblement désaturés argilo-sableux) au Bénin. La gestion conservatoire de l'eau, de la biomasse et de la fertilité des sols (GCES), Cahiers Orstom, Série. Pedologie28 : 217–226.

BALARABE O., 2012. Capital Sol et arrangements institutionnels dans les agrosystèmes du Nord-Cameroun. Université Paris. Pp. 45

BELLON M. R., 2003: Conceptualizing intervention to support On-farm Genetic Resource Conservation. In : Worlddevelopment. Vol 32, N. 1 pp. 159 – 172.

BONNECASE V., 2001 : Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, Document de l'Unité de Recherche, 95 (2) : 1-55.

BOUSSARD J., 2009 : « Malthus avait-il raison ? », pour, vol. 202-203, N°3, 2009, pp. 79-85

BRUSH S. B., MENG E., 1998: Farmers' evaluation and conservation of crop genetic resources. Genetic Resources and Crop Evolution 45: 139-150.

CISSE M., 2005 : langues, État et société au Sénégal, Sundlangues, N° 5, pp 99-133

RAFFESTIN C., 1986 : Geographica Helvetica, p. 91-96

COLIN J.-PH, 2004 : Droits fonciers, pratiques foncières et relations intra-familiales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive. Land Reform Land Settl. Coop. 2 55–67.

CORTES G., 2002 : accès aux ressources foncières, enjeu de l'émigration rurale andine », Revue Européenne des Migrations internationales, en ligne, vol.18 – n° 2/2002, mis en ligne le 14 février 2013, consulté le 10 août 2018. [URL://http://journals.openeedition.org/remi/1644](http://journals.openeedition.org/remi/1644)

COLIN J., LE MEUR Y., LEONARD E., 2009 : Identifier les droits et dicter le droit : la politique des programmes de formalisation des droits fonciers, p. 5–67.

DELPHINE S., LEONARD E., LEVANG P., 2015 : La sécurisation des droits sur les terres : processus normatifs et pratiques sociales. Cah. Pô Foncier, p. 75-105

DIAKITE B., COULIBALY C., 2004 : Diagnostic participatif de la question foncière au Mali. Association des Organisations Professionnelles Paysannes (A.O.P.P), p. 20

DISSOU M., 1998 : À la recherche d'une meilleure concertation entre l'État et le monde rural au Bénin. Réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles, 2 : 74-86.

DIRK J. et REA A., 2005 : « construction et importation des classements ethniques », Revue européenne des migrations internationales. En ligne, vol 21-n ° 2/2005, mis en ligne le 01octobre 2008, consulté le 06 septembre 2018.
[URL://http://journals.openeedition.org/remi/2487](http://journals.openeedition.org/remi/2487)

DOEVENPECK M., 2004 : Migrations rurales, accès au foncier et rapports interethniques au sud du Borgou (Bénin). Une approche méthodologique plurielle. *Africaspectrum*39 (3) : 359-380.

DORAI M. K., HILY M. A., LOYER F., 1998 : Bilan des travaux sur la circulation migratoire. Rapport final de la convention d'étude du 19 Novembre 1997. MIGRINTER (UMR 6588, CNRS/Université de Poitiers), pp : 17.

EDJA H., 1999 : Colonisation Agricole Spontanée et Milieux Sociaux Nouveaux. La migration rurale dans le Zou-Nord au Bénin. *FarmingSystems and Resource Economics in the Tropics*35. Kiel.

FLOQUET A., MONGBO R. L., 1998 : Les paysans en mal d'alternatives. Dégradation des terres, restructuration de l'espace agraire et urbanisation au bas Bénin, Gaimersheim:Margraf, 189 p.

GEORGE P., VERGER F., 1996 : Dictionnaire de la Géographie. Paris : PUF, p.158

GUBERT F., 2010 : « Pourquoi migrer ? Le regard de la théorie économique », Regards croisés sur l'économie 2010/2 (n° 8), p. 96-105.

HARRIS J., TODARO M., 1970: Migration, Unemployment &Development: A Two-Sector Analysis. *American EconomicsReview*, 60: 126-142.

INSAE, 2003 : Troisième recensement général de la population et de l'habitat, février 2002. Cotonou, Bénin.

- JALTA J., 2007** : livre de géographie 1^{ère} ES, L, S. Editions Magnard
- LAVIGNE P.**, « Sécurisation foncière, formalisation des droits, institutions de régulation foncière et investissements Pour un cadre conceptuel élargi »
- LEE E.S., 1966** : A theory of migration. *Demography*3 (1) : 45-47.
- LERICOLLAIS A., 1975** : Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal. *Géographe de ORSTOM* 7 (2) 123-135.
- MASSEY D.S., 1988** : Economic development and international migration in comparative perspective, *Population and development review*, 14 (3): 383-413.
- OUEDRAOGO D., 1994** : Population migrations et développement, *Revue européenne des migrations internationales*, vol 10, N° 3, pp 7-15
- PAILHE J., 2002** : Migration, migrant, géographie de la population, (article), *Espace populations société* ; année 2002, 1-2, pp 73-82
- PARE L., TAILLET B., 1999** : D'un espace ouvert à un espace saturé. Dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka (Burkina Faso), *Espace Population sociétés*, N° 1 pp. 83-92
- PICHE V., 2013** : Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs, *Population* 2013/1, Vol. 68, p. 153-178.
- PIGUET E., 2013** : les théories des migrations, synthèse de la prise de décision individuelle, *Revue Européenne des Migrations internationales*, 29 (3), pp.141-161
- PIORE M., 1979** : *Birds of passage: migrant labour in industrial societies*, Cambridge University Press, Cambridge, 240 p.9
- RAMBAUD P., 1976** : *Sociologie rurale*, Ecole des Hautes études en Sciences Sociales et Mouton et Co., 22p
- STARK O., KATZ E., 1986** : Labor Migration and risk Aversion in Less Developed Countries. *Journal of Labor Economics*. 4: 134-139.
- TCHEGNON P., 1995** : Migrations rurales, stratégies foncière et gestion des ressources naturelles dans le département du Zou : cas de la sous-préfecture de Savè. Thèse d'ingénieur agronome inédit FSA/UNB, 137p. USH C

ANNEXES

Annexe 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR PERSONNES RESSOURCES (AUTOCHTONES, MIGRANTS).

N°	QUESTIONS
Q1	Qui a installé les migrants dans le village ?
Q2	Quel est le processus d'installation qu'ont adopté les migrants
Q3	Si on devait relever le nom de propriété sur la terre sur le nom de qui on le fera ?
Q4	Quel est le degré d'autonomie des migrants ?
Q5	Qu'est-ce que les migrants peuvent faire sur la terre sans se référer aux autochtones
Q6	Comment se prennent les décisions liées à la terre dans la collectivité ?
Q7	Au temps de vos ancêtres comme la lègue de terre aux migrants se faisait ?
Q8	Quelles étaient les conditions ?
Q9	Quels étaient les types de contrat ?
Q10	Présentement comment se fait la lègue de terre aux migrants ?
Q11	Quels sont les conditions ?
Q12	Dans la zone à qui appartient chaque territoire ? (lignage, ethnie, etc)
Q13	Quand les migrants désirent s'installer à leurs propres comptes, il y a-t-il des zones qui leur sont interdites ?
Q14	Si oui, quelles sont ces zones ?
Q15	Si oui, pourquoi ces zones leur sont interdites ?
Q16	Est-ce que le droit à la terre se transmettait de génération en génération ?
Q17	Un migrant peut –il transmettre son droit sur la terre à sa génération future ?
Q18	Est-ce que le faite que la terre était abondante facilitait la transaction de la terre ?
Q19	Comment sont installés les nouveaux venus ?
Q20	Comment les migrants s'insèrent socialement dans le village ?
Q21	Votre perception sur les migrants

Annexe 2 : QUESTIONNAIRE POUR AUTOCHTONES

N°	Questions	Réponses
Q1	Arrondissement	
Q2	Nom village	
Q3	Nom de l'enquêté ?	
Q4	Quel est le sexe de l'enquêté(e) ?	0=Masculin 1=Féminin
Q5	Quel âge avez-vous ?	ÂGE EN ANNÉES ____
Q6	Situation matrimoniale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marié 2. Célibataire 3. Divorcé 4. Veuf (ve) 5. Autre (Préciser)
Q7	Quel est votre ethnie ?	1_Fon/Mahi et apparenté ; 2_Bariba et apparenté ; 3_Dendi et apparenté ; 4_Lokpa et apparenté ; 5_Nagot et apparenté ; 6_Betamaribè et apparentées (Ditamari, Omatari) ; 7_Peul et apparentées 8_Yoruba et apparentées 9_Autre (Préciser)
Q8	Quelle est votre religion ?	0_Aucune ; 1_Chrétienne ; 2_Musulmane ; 3_Traditionnelle ; 4_Autre (Préciser)
Q9	Quel est votre niveau d'éducation ?	0. Sans instruction, 1. Primaire 2. Secondaire 3. Université
Q10	Année de scolarisation	
Q11	Quelle éducation informelle avez-vous reçue ?	0=Aucune 1=Alphabétisation 2=Ecole coranique 3=Formation professionnelle 4=Autre (Préciser)
Q12	Quelle est votre activité principale ?	1=Agriculture 2= Chef traditionnel 3=Élevage 4=Transformateur/Transformatrice 5= Artisanat 6=Commerce 7= Forgeron 8=Autres (précisez)
Q12a	Si agriculture, sur combien de superficie cultivez-vous ?	
Q13	Disposez-vous de terre ?	1_Oui

		0_Non
Q14	Si oui, combien d'hectare disposez-vous ?	
Q15	Quel est votre statut dans le village ?	1_Migrantes 2_Autotone
OS 1 : Analyse de la dynamique migratoire		
Q16	Selon vous quelles sont les raisons qui poussent les migrants à choisir votre commune ?	1_recherche d'emploi 2_Recherche de terre cultivable 3_Problèmes familiaux 4_Décision familiale 5_Autres (à préciser)
Q18	Selon vous qui sont ceux qui migrent plus vers votre commune ?	1_Les hommes adultes 2_Les femmes adultes 3_Les jeunes 4_Les vieux 5_Autres (à préciser)
Q19	Comment sont accueillis les migrants dans le village ?	
Q20	Tous les migrants ont-ils de tuteur ?	1_oui 2_non
Q21	Si oui, qui les accueillent ?	1_autochtones 2_migrants
Q22		
Q23	Si oui, que représentent ceux qui les accueillent pour eux ?	1_famille 2_amis 3_connaissance 4_étranger 5_autres (à préciser)
Q24	Pourquoi les accueillent-ils ?	
Q25	Il y a-t-il un contrat entre les migrants et ceux qui les accueillent ?	1_oui 2_non
Q26	Si oui, quel type de contrat existe-il ?	
Q27	Pendant combien de temps les migrants sont-ils accueillis ?	
Q28	Pendant combien de temps les migrants restent dans la maison d'accueil ?	1_permanent 2_temporairement
Q29	Qu'est ce qui définit la durée de séjour du migrant chez celui qui l'accueille ?	
Q30	Pourquoi les migrants quittent-ils leurs tuteurs ?	
Q31	Quand ils quittent, où s'installent-ils ?	

	Les migrants sont-ils associé dans les prises de décisions dans le village ?	
Q32	Quelle relation il y a-t-il entre vous et les migrants du village ?	
Q33	Quelle relation il y a-t-il entre les autochtones et les migrants du village ?	
Q34	Quelle est la nature de la relation ?	
OS2 : Analyse du mode d'accès à la terre et à l'espace des migrants		
Q35	Selon vous quels sont les modes d'accès des migrants à la terre dans le village ?	1_Héritage 2_Don 3_Achat 4_Location 5_Emprunt 6_Métayage 7_Gage 8_Bail 9. mariage avec autochtones 10_Autre (Préciser)
Q36	À quel type de terre ont droit les migrants dans le village ?	1_Bas-fond 2_Terre pauvre 3_Nouvelle friche 4_ autres (à préciser)
Q37	Comment obtiennent-ils cette terre ?	
Q38	Qui leur en procure ?	
Q39	Qu'est ce qui explique ces modes d'accès des migrants à la terre ?	
Q40	Quelles sont les conditions pour qu'un migrant accède à la terre dans le village ?	
Q41	Existe –il une superficie limite de terre dont doit disposer un migrant ?	
Q42	Un migrant peut-il accéder à n'importe quelle portion de terre ?	0. Non 1. Oui
Q43	Si non pourquoi ?	
Q44	Etes- vous propriétaire de terrain ou de maison ?	0. Non 1. Oui
Q45	Où est ce qu'un nouveau migrant pourrait s'installer dans le village ?	1_Auprès des autres migrants 2_Mélanger avec les autochtones 3_Autre

Q46	Pour un migrant qui désire s'installer dans votre village à qui doit-il demander l'autorisation ?	1_ Au chef du village 2_ Au représentant des allochtones 3- Au représentant des autochtones 4_ Autres (à préciser)
Q47	Quels sont les démarches à suivre pour qu'un migrant s'installe dans le village ?	
Q48	Qu'est-ce qui peut empêcher un migrant d'acquérir une terre ?	
Q49	Pensez-vous qu'il soit plus facile à un homme migrant qu'à une femme migrante d'acquérir une terre ?	0. Non 1. Oui
Q50	Si un migrant disposait des moyens financiers, peut-il accéder à la terre plus facilement ?	0. Non 1. Oui
OS3 : Analyse des modes de contrôle de la terre et de l'espace par les migrants		
Q51	Comment se gère la terre aujourd'hui dans le village ?	
Q52	Qu'est-ce qui montre dans le village que la terre appartient à un individu ?	
Q53	Un migrant a-t-il le droit de se dire que une parcelle de terre l'appartient ?	1=Oui 0=Non
Q54	Si oui, qu'est-ce qui lui permet de le dire ?	
Q55	Ce contrôle dépend du mode d'accès ?	1=Oui 0=Non
Q56	Un migrant peut vendre une terre dont il dispose ?	1=Oui 0=Non
Q57	Si oui, qu'est-ce qui lui donne ce droit ?	
Q58	Si non, pourquoi ?	
Q59	Dans le village, comment les migrants protègent-ils les terres auxquelles ils ont accès ?	
Q60	Ces pratiques de protection de la terre par les migrants leur permettent-ils de jouir de la terre durant des années ??	1=Oui 0=Non

Annexe 3 : QUESTIONNAIRE POUR MIGRANTS

N°	Questions	Réponses
Caractéristiques sociodémographiques		
Q1	Arrondissement	
Q2	Nom village	
Q3	Nom de l'enquêté ?	
Q4	Quel est le sexe de l'enquêté(e) ?	0=Masculin 1=Féminin
Q5	Quel âge avez-vous ?	ÂGE EN ANNÉES _____
Q6	Situation matrimoniale	Marié Célibataire Divorcé Veuf (ve) Autre (Préciser)
Q7	Quel est votre ethnie ?	1_Fon/Mahi et apparenté ; 2_Bariba et apparenté ; 3_Dendi et apparenté ; 4_Lokpa et apparenté ; 5_Nagot et apparenté ; 6_Betamaribè et apparentées (Ditamari, Omatari) ; 7_Peul et apparentées 8_Yoruba et apparentées 9_Autre (Préciser)
Q8	Quelle est votre religion ?	0_Aucune ; 1_Chrétienne ; 2_Musulmane ; 3_Traditionnelle ; 4_Autre (Préciser)
Q9	Quel est votre niveau d'éducation ?	0. Sans instruction, Primaire Secondaire Université
Q10	Année de scolarisation	
Q11	Quelle éducation informelle avez-vous reçu ?	0=Aucune 1=Alphabétisation 2=Ecole coranique 3=Formation professionnelle 4=Autre (Préciser)
Q12	Quelle est votre activité principale ?	1=Agriculture 2= Chef traditionnel 3=Élevage 4=Transformateur/Transformatrice 5= Artisanat 6=Commerce 7= Forgeron 8=Autres (précisez)
Q12a	Si agriculture, combien de superficie cultivez-vous ?	

Q13	Quel est votre statut dans le village ?	1_Migrants 2_Autotone
OS1 : Dynamique migratoire		
Q14	Selon vous quelles sont les raisons qui poussent les migrants à choisir cette commune ?	1_recherche d'emploi 2_Recherche de terre cultivable 3_Problèmes familiaux 4_Décision familiale 5_Autres (à préciser)
Q15	Quelles sont les raisons qui vous ont poussés à venir dans ce village ?	
Q19	Selon vous qui sont ceux qui migrent plus vers votre commune ?	1_Les hommes adultes 2_Les femmes adultes 3_Les jeunes 4_Les vieux 5_Autres (à préciser)
Q20	Comment vous aviez été accueilli dans le village ?	
Q21	Qui vous a accueilli à votre arrivée ?	1_autochtones 2_Migrants
Q22	Que représentent celui qui vous a accueilli pour vous ?	1_famille 2_amis 3_connaissance 4_étranger 5_autres (à préciser)
Q23	Pourquoi vous a-t-il accueilli ?	
Q24	Tous les migrants ont-ils de tuteur ?	1_oui 2_non
Q25	Si oui, qui les accueillent ?	1_autochtones 2_migrants
Q26	Pourquoi les accueillent-ils ?	
Q27	Il y a-t-il un contrat entre les migrants et ceux qui les accueillent ?	1_oui 2_non
Q28	Si oui, quel type de contrat existe-il ?	
Q29		
Q30	Pendant combien de temps les migrants sont-ils accueillis ?	
Q31	Pendant combien de temps vous êtes resté dans la maison d'accueil ?	1_permanent 2_temporairement
Q32	Qu'est ce qui définit la durée de séjour du migrant chez celui qui l'accueille ?	
Q33	Etes-vous toujours chez votre tuteur ?	1_Oui 2_Non
Q34	Si oui, pourquoi ?	
Q35	Si non, pourquoi ?	

Terre	Que faites vous sur cette terre ? 1_Production agricole 2_habitation 3_Autres (à préciser)	Comment l'avez-vous obtenu ? 1_Héritage 2_Don 3_Achat 4_Location 5_Emprunt 6_Métayage 7_Gage 8_Bail 9. Mariage avec autochtone 10_Autre (Préciser)	À quel type de terre vous avez eu droit dans le village ? 1_Bas-fond 2_Terre pauvre 3_Nouvelle friche 4_autres (à préciser)	Qui vous en a donné l'accès ?	Accès à la terre facile ? 1_Oui 2_Non
1					
2					
3					
4					
5					
6					
Q36	Si non, à votre départ où est ce que vous vous êtes installé ?		1_dans le même village 2_dans un autre village		
Q37	pourquoi avoir choisi vous installer là ?				
Q38	Quelle relation il y a-t-il entre vous et les autochtones du village ?				
Q39	Quelle relation il y a-t-il entre les autochtones et les migrants du village ?				
Q40	Quelle est la nature de la relation ?				
	Participez-vous dans les décisions prises dans le village ?		1_oui 2_non		
OS 2 : mode d'accès à la terre et à l'espace par les migrants					
Q41	De combien de terre disposez vous ?				

Q42	Quelles sont les conditions pour qu'un migrant accède à la terre dans le village ?	
Q43	Existe –il une superficie limite de terre dont doit disposer un migrant ?	
Q44	Un migrant peut-il accéder à n'importe quel type de terre ?	0. Non 1. Oui

Q45	Si non pourquoi ?	
Q46	Qu'est-ce qui peut empêcher un migrant d'acquérir une terre ?	
Q47	Etes- vous propriétaire de terrain ou de maison ?	2. Non 3. Oui
Q48	Où est ce qu'un nouveau migrant pourrait s'installer dans le village ?	1_Auprès des autres migrants 2_Auprès des autochtones 3_Autre (à préciser)
Q49	Pensez- vous qu'il soit plus facile à un homme migrant qu'à une femme migrante d'acquérir une terre ?	2. Non 3. Oui
Q50	Si oui, pourquoi ?	
Q51	Si non, pourquoi ?	
OS3 : Analyse des modes de contrôle de la terre et de l'espace par les migrants		
Q52	Comment se gère la terre aujourd'hui dans le village ?	
Q53	Qu'est ce qui montre dans le village que la terre appartient à un individu ?	
Q54	Avez-vous le droit de dire qu'une des terres dont vous disposez vous appartient ?	1=Oui 0=Non
Q55	Si oui, qu'est-ce qui vous permet de le dire ?	
Q56	Ce contrôle dépend du mode d'accès ?	1=Oui 0=Non
Q57	Pouvez-vous vendre une des terres dont vous disposez ?	1=Oui 0=Non
Q58	Si oui, qu'est-ce qui vous donne ce droit ?	
Q59	Si non, pourquoi ?	
Q60	Dans le village, comment vous arrivez à protéger les terres auxquelles vous avez accès ?	
Q61	Si on devait relever le nom de propriété sur vos terres sur le nom de qui on le fera ?	1_propre nom 2_Autre personne (à préciser)
Q62	Ces pratiques de protection de la terre par les migrants leur permettent-ils de jouir de la terre durant des années ??	1=Oui 0=Non
Q63	Si non, pourquoi ?	
Q64	Qu'est-ce qu'un migrant peut-il faire sur la terre sans se référer aux propriétaires	

	de la terre si lui-même n'en est pas propriétaire ?	

Terre	Type de contrôle 1_accès 2_prélèvement 3_exploitation 4_aménagement 5_gestion interne	Type de contrat pour obtention de contrôle 1_contrat écrit 2_contrat verbal 3_contrat social	Durée de contrôle 1_Défini 2_indéfini
1			
2			
3			
4			
5			
6			